

Rapport financier



GROUPE
THERMO
Technologies

THERMOCOMPACT
FSP-one Inc.
FSP-one
HWA

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE TÊTE DE GROUPE

DÉNOMINATION SOCIALE

THERMOCOMPACT

SIÈGE SOCIAL

Zone industrielle « Les Iles », route de Sarves, 74 370 Metz-Tessy.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme

OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes opérations se rapportant aux traitements électrolytiques et chimiques,
- la fabrication, le négoce de machines liées au traitement électrolytique et chimique,
- toutes opérations industrielles et commerciales concernant l'achat et la vente de tous produits nécessaires aux traitements ci-dessus visés ou en faisant l'objet,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS D'ANNECY

403 038 037

CODE ISIN

FR 00 403 71 82

CODE APE

2561 Z

EXERCICE SOCIAL

Année civile

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion sur les comptes consolidés et sociaux, figurant respectivement en pages 5 à 34 et 38 à 63, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Claude Cornier
Président

Gilles Mollard
Directeur Général

SOMMAIRE

Rappel des informations juridiques	03
Attestation du président et du directeur général.	03
Ordre du jour de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire annuelle du 4 juin 2009.	04
COMPTES CONSOLIDÉS	05
Rapport de gestion	06
Comptes et notes aux états financiers.	11
Rapport des commissaires aux comptes	35
COMPTES SOCIAUX	37
Rapport de gestion	38
Comptes et annexes aux comptes	46
Rapports des commissaires aux comptes	64
Rapport du Président sur le fonctionnement du contrôle interne	65
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	75
Rapport du conseil sur les modifications statutaires	76

TEXTES DES RÉSOLUTIONS. 78

ORDRE DU JOUR

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE, TENUE À L'AMPHITHÉÂTRE DE LA MAISON
DES ENTREPRISES - SISE À ANNECY (74000) - 27 RUE ROYALE,
LE JEUDI 4 JUIN 2009 À 17 HEURES,

DÉCISIONS ORDINAIRES

- Rapport de gestion du conseil d'administration, présentation du rapport du Président et rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,
- Approbation des conventions et engagements réglementés,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2008,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Démission du co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau en remplacement,
- Démission du co-commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un nouveau en remplacement,
- Autorisations à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

- Modifications de l'article 14 des statuts,
- Modifications de l'article 15 des statuts,
- Modifications de l'article 17 des statuts,
- Modifications de l'article 26. A/I des statuts,
- Modifications des articles 29 et 30 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

Rapport financier 2008

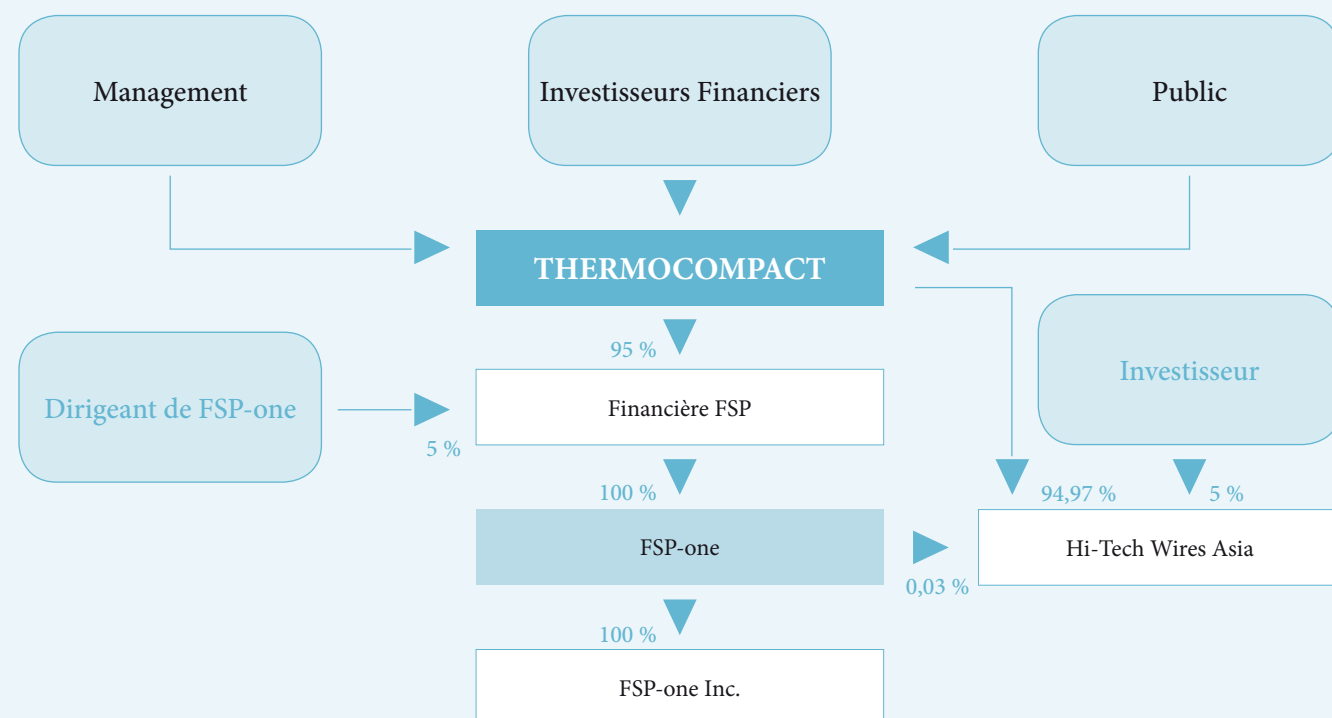
ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

La spécificité du Groupe réside dans son savoir-faire en matière de dépôt de métaux, sur un substrat métallique. Le développement de ce savoir-faire inclut une compétence chimique et une maîtrise en interne des procédés de fabrication qui sont mis au service des clients pour répondre à leurs besoins spécifiques. C'est ainsi qu'au cours du temps, la gamme des produits vendus s'est élargie, des galons dorés pour les uniformes militaires au revêtement d'or sur déclencheur d'airbags, les produits pour l'aéronautique, le médical, l'électronique ou les fils pour électroérosion. Parallèlement à l'évolution des produits, le marché s'est élargi de l'Europe, aux États-Unis et à l'Asie. Les équipes en place ont innové pour anticiper les exigences accrues de l'industrie en matière de fiabilité, qualité et compétitivité. Afin de servir le marché asiatique et plus globalement la zone dollar, une filiale a été ouverte au Vietnam en 2007 (HWA) et a commencé à produire sur cet exercice 2008.

L'organigramme du Groupe, objet de la consolidation est, au 31 décembre 2008, le suivant :



La société THERMOCOMPACT est la société consolidante. Les sociétés dont elle détient plus de 50 % des actions, qui sont donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes des sociétés consolidées ont été, le cas échéant, retraités afin d'assurer une homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

La consolidation reprend les comptes sociaux retraités conformément aux règles comptables définies dans les notes aux états financiers.

Cet exercice 2008 a été très contrasté dans son déroulement avec un premier semestre très prometteur, porté par une croissance des ventes et une amélioration progressive des résultats de la filiale vietnamienne. Puis un troisième trimestre marqué par une stagnation des ventes et enfin un fort repli au quatrième trimestre particulièrement dans les produits vendus via des distributeurs.

Les principaux indicateurs clés sont donnés ci-après en milliers d'euros.

en milliers d'euros	2008	2007
Chiffre d'affaires	56 808	55 877
Résultat opérationnel courant	1 488	2 876
Résultat net	825	1 094
Besoin en fonds de roulement	9 163	10 132
Endettement net	9 907	11 793
Capitaux propres (totaux)	15 323	15 098
Capitaux propres (part du Groupe)	15 081	14 783
Flux de trésorerie générés par l'activité	4 387	850
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 409	- 6 222
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 3 863	4 094
Variation nette de trésorerie	- 847	- 1 211

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires sur le secteur « **Fils et Torons** » est en augmentation de 1 268 milliers d'euros soit 2,7 %.

Le tonnage vendu est en croissance de 4,8 %, tiré par le dynamisme de secteur aéronautique français, ainsi que par la prise de part de marché des fils électroérosion haut de gamme, notamment aux États-Unis. L'implantation au Vietnam, spécialisée dans les fils standards, a permis de conforter les parts de marché du Groupe en Asie et de commencer à livrer le marché américain en se prémunissant des effets de change.

Le chiffre d'affaires du secteur « **revêtement technologique** » a connu une augmentation du volume d'activité mais une baisse en valeur qui correspond à une amélioration technologique (passage d'un revêtement d'or total en or sélectif).

ANALYSE DU RÉSULTAT OPERATIONNEL

1. PAR ACTIVITÉ

L'activité du secteur **fils et torons** affiche un résultat opérationnel courant de 1,9 % du chiffre d'affaires contre 4,8 % en 2007. Cette baisse résulte essentiellement de la baisse brutale des volumes et des cours des métaux (-40 % en un mois) en fin d'année, qui a conduit, dans certains secteurs, à vendre à des cours plus bas que les coûts d'achat et à déprécier fortement sur tous les sites, les métaux à recycler en stock à la clôture. De plus, la baisse est intervenue à l'automne en Asie, juste après une période de hausse importante qui nous avait conduit à constituer du stock de sécurité. Sur l'exercice, le poids de la dotation aux amortissements a pénalisé HWA, du fait de la mise en route du début d'année et du ralentissement de fin d'année qui n'a pas permis une absorption suffisante de ce poste.

L'activité **revêtement technologique** dégage un résultat opérationnel de 6,3 % au même niveau que les deux exercices précédents, preuve du redressement confirmé de ce secteur.

2. PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires, par zone géographique, se répartit comme suit :

en milliers d'euros	2008		2007	
France	23 287	41 %	21 690	39 %
Union européenne	15 759	28 %	17 631	32 %
USA	7 898	14 %	6 765	12 %
Asie	5 793	10 %	5 572	10 %
Reste du monde	4 071	7 %	4 219	7 %

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au vu de la conjoncture, le budget a été nuancé en fin d'année, pour intégrer un premier trimestre 2009 en recul d'environ 15 % en volume. Le recul sur les deux premiers mois est plutôt de 25 %. La relance de l'économie par l'investissement devrait être un facteur positif pour notre activité, en amont du processus industriel. Nous en prévoyons, maintenant, les effets bénéfiques pour le second semestre.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'endettement sera restructuré en 2009, permettant de financer les investissements 2009 lancés mi 2008 et d'alléger la charge de remboursement 2009 et 2010.

Fort de ces investissements, le Groupe aura la capacité nécessaire à répondre dès la reprise de l'activité.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement net du groupe de 9 907 milliers d'euros à fin 2008 est réparti de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Dettes bancaires moyen terme	6 959
Engagements de crédit-bail	906
Engagements court terme net des disponibilités	1 914
Dettes diverses	128

Cet endettement s'élevait à fin 2007 à 11 793 milliers d'euros.

Il a été réduit par :

- les remboursements de l'exercice (hors crédit-bail) : 2 756 milliers d'euros

et augmenté :

- de nouveaux contrats de crédit-bail pour 300 milliers d'euros, pour financer un four.

La trésorerie s'est dégradée de 847 milliers d'euros.

Les liquidités à fin 2008 s'élèvent 2 333 milliers d'euros.

À fin 2008, le ratio de gearing est de 0,64.

ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au titre des frais de recherche et développement, un montant de 366 milliers d'euros a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice, et 106 milliers d'euros figurent en immobilisations incorporelles (montant brut de 213 milliers d'euros sous déduction du crédit d'impôt recherche de 50 %).

CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

A/ CONSÉQUENCES SOCIALES

Les principales informations concernant les données sociales du groupe sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	2008	2007
Effectif au 31 décembre	245	237
Effectif moyen	253	214
Effectif à temps partiel	12	13
Nombre de recrutements en CDI	16	50
Nombre de recrutements en CDD	11	6
Nombre de départs (hors licenciements)	21	24
Nombre de licenciements	8	4
Nombre de jours d'absence	3 117	3 472
Masse salariale hors charges (en milliers d'euros)	6 457	6 262
Nombre d'accidents du travail	16	21
Dépenses formation (en milliers d'euros)	116	93
Nombre d'heures de formation	2 721	2 562
Nombre de personnes formées	163	172
Nombre de personnes handicapées	2	2
Nombre d'intérimaires moyen	29	33

B/ CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Le métier de base du Groupe, spécialisé dans le revêtement de surface de haute technicité, requiert l'usage de l'électrolyse. Dans toutes les unités, des personnels hautement qualifiés encadrent la formation des opérateurs et s'assurent de l'habilitation des personnes manipulant des produits dangereux.

La société THERMOCOMPACT, dans ce contexte, a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et pour l'environnement et requis la même exigence envers les filiales :

- Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001.
- La société THERMOCOMPACT est certifiée ISO 14000 (système de Management Environnemental) depuis juillet 2002.
- Dans chaque filiale, un responsable environnement et sécurité est garant de la politique de prévention des risques.
- Les sites de production d'Annecy, Pont de Chéruy, HWA (Vietnam) et Plainville (USA) sont conformes à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'organe de contrôle public, la DRIRE, assure à ce titre un contrôle permanent et très strict pour les sociétés françaises.
- Au Vietnam, la réglementation de référence est celle de l'Union européenne ; l'implantation du site et la formation des équipes d'encadrement a donc suivi la même rigueur que sur les sites français.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains risques sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUES DE CHANGE

Le Groupe est soumis à ce risque sous deux formes :

- Le risque de conversion de la filiale américaine, dont la monnaie de transactions est le dollar et dont les états financiers sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.
- Le risque d'exposition commerciale, puisque le Groupe vend aux États-Unis et en Asie en dollars pour un volume supérieur aux achats effectués dans cette monnaie.

RISQUE DE TAUX

L'endettement bancaire, dont l'échéance est 2010, est souscrit en taux variable (71 %), sans politique systématisée de couverture de taux. L'endettement correspondant à l'installation de HWA et dont l'échéance est 2014, est à taux fixe.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles est de fait limité par des délais de règlement courts et un réseau constitué de sociétés juridiquement indépendantes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les contrats d'emprunts souscrits auprès de la Société Générale comme chef de file comportent des clauses de remboursements anticipés, en particulier une obligation de respect des ratios consolidés de gearing et de leverage selon l'évolution suivante :

	Leverage	Gearing
Fin 2006	2,3	2,7
Fin 2007	2,0	1,8
Fin 2008	1,7	1,2
Fin 2009	1,5	1
Fin 2010	1,5	1

À fin 2008, le ratio leverage n'est pas respecté, néanmoins, les banques ont signifié leur intention de ne pas requérir le remboursement anticipé des crédits.

RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES ET PRIX

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles. Le coût des principaux achats peut fluctuer de manière significative. Pour l'ensemble des activités du Groupe, les prix de vente clients sont indexés sur les cours matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Les états financiers consolidés du Groupe Thermo-Technologies ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

À fin 2008, le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et qui sont disponibles sur le site Internet de l'IASB (www.iasb.org).

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 (reclassement des actifs financiers) entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2008.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux amendements n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes et/ou la position financière du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes.

Le groupe Thermo-Technologies a décidé d'appliquer par anticipation sur l'exercice 2008 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 22 novembre 2007. Cette norme requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sur la position financière du groupe mais a conduit à définir et présenter les secteurs d'activité opérationnels suivants :

- Fils et Torons Techniques
- Revêtement Technologique

À l'exception de la norme IFRS 8, le groupe n'a pas anticipé les normes, amendements et interprétations IFRIC qui figurent ci-après et dont l'application n'était pas obligatoire en 2008 ou qui n'ont pas encore été adoptés en Europe :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »)
- IAS 23 : Amendement d'IAS 23 relatif à la comptabilisation des coûts d'emprunts
- IAS 27 révisée : Norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements relatifs aux « puttable financial instruments and obligations arising on liquidation »

- IAS 39 : Amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture
- IFRS 1 révisée : Révision de la structure de la norme IFRS 1
- IFRS 1 / IAS 27 : Amendement relatif au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations
- IFRS 3 révisée : Norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- Annual improvements : Améliorations annuelles portées à différentes normes
- IFRIC 11 : Plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services publics
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité clients
- IFRIC 14 : Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs des clients

La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, proposera essentiellement de modifier l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (État de résultat global, « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat actuel et les charges et produits enregistrés en capitaux propres. Elle exigera par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par les autres textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	Notes	2008		2007	
Chiffre d'affaires	4.2	56 808		55 877	
Autres produits de l'activité		2		5	
Achats consommés		- 33 565	- 59,1 %	- 33 298	- 59,6 %
Charges de personnel		- 10 431	- 18,4 %	- 10 514	- 18,8 %
Charges externes		- 7 322	- 12,9 %	- 7 012	- 12,5 %
Impôts & taxes		- 972	- 1,7 %	- 991	- 1,8 %
Dotations aux amortissements		- 2 327	- 4,1 %	- 2 047	- 3,7 %
Dotations aux dépréciations et provisions		- 250		22	
Variation des stocks de produits finis et en cours		- 595		- 683	
Autres produits et charges d'exploitation		139		1 517	2,7 %
Résultat opérationnel courant	4.3	1 488	2,6 %	2 876	5,1 %
Autres produits et charges opérationnels				320	
Résultat opérationnel		1 488	2,4 %	3 196	5,7 %
Produits de trésorerie		10		54	
Coût de l'endettement financier brut		- 754		- 768	
Coût de l'endettement financier net	4.4	- 745		- 714	- 1,3 %
Autres produits et charges financiers	4.5	254		- 661	
Charge d'impôt	4.6	- 174		- 726	
Résultat net		825	1,5 %	1 094	2,0 %
Part du Groupe		726	1,4 %	998	1,8 %
Intérêts minoritaires		99		96	
Nombre d'actions au 31 décembre		1 544 855		1 544 855	
Résultat net par action (en €)	4.7	0,53		0,71	
Résultat net part du Groupe par action (en €)	4.7	0,47		0,65	

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.08	31.12.07
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1	2 333	2 804
Créances clients et comptes rattachés	5.2	7 906	10 493
Stocks	5.3	6 509	8 381
Autres actifs courants	5.4	979	1 550
Créance d'impôt société < 1 an		378	750
Total de l'Actif courant		18 105	23 979
Actif non courant			
Impôts différés actifs	5.11	422	90
Autres actifs non courants		13	
Immobilisations corporelles	5.5	14 040	15 321
Actifs financiers		18	3
Immobilisations incorporelles	5.6	730	658
Goodwill	5.7	2 004	1 988
Total de l'Actif non courant		17 226	18 060
TOTAL ACTIF		35 331	42 038

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.08	31.12.07
Passif courant			
Dettes financières courantes	5.8	7 023	6 956
Fournisseurs et comptes rattachés	5.9	4 374	8 696
Dettes d'impôts société		232	187
Autres passifs courants	5.10	2 003	2 159
Provisions courantes			75
Total du Passif courant		13 632	18 073
Passif non courant			
Dettes financières non courantes	5.8	5 217	7 641
Impôts différés passifs	5.11	752	825
Provisions non courantes	5.12	384	377
Autres passifs non courants		23	24
Total du Passif non courant		6 376	8 867
Capitaux propres			
Capital social		5 143	5 143
Réserves		9 511	8 917
Résultat consolidé		726	998
Écarts de conversion		-299	-275
Sous total Capitaux propres : Part du Groupe		15 081	14 783
Intérêts minoritaires		242	315
Total Capitaux propres		15 323	15 098
TOTAL PASSIF		35 331	42 038

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

en milliers d'euros	2008	2007
Flux de trésorerie généré par l'activité		
Résultat net consolidé (y compris minoritaires)	825	1 094
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	2 252	1 657
Plus et moins values de cession	4	- 300
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 081	2 451
Coût de l'endettement financier net	743	714
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	174	726
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 998	3 891
Impôts versés	- 639	- 1 559
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 027	- 1 482
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 387	850
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 205	- 6 566
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		348
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 204	- 3
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 409	- 6 222
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	0	5 355
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 386	- 386
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	300	2 865
Remboursements d'emprunts	- 3 033	- 3 026
Intérêts financiers nets versés	- 743	- 714
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 3 863	4 094
Incidence des variations de cours de devises	37	67
Variation de la trésorerie nette		
Trésorerie d'ouverture	- 1 090	121
Trésorerie de clôture	- 1 937	- 1 090
Variation de trésorerie	- 847	- 1 211

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total
Situation au 01.01.2007	4 000	2 970	2 121	- 305	8 786	217	9 003
Résultat 2007			998		998	96	1 094
Augmentation de capital	1 143	4 212			5 355		5 355
Affectation du résultat		1 735	- 2 121		- 386		- 386
Écarts de conversion				30	30	1	31
Situation au 31.12.2007	5 143	8 917	998	- 275	14 783	315	15 098
Résultat 2008			726		726	99	825
Affectation du résultat		612	- 998		- 386		- 386
Rachat partiel minoritaire						- 190	- 190
Prise en compte intérêts minoritaires négatifs par le groupe		- 18			- 18	18	
Écarts de conversion				- 24	- 24		- 24
Situation au 31.12.2008	5 143	9 511	726	- 299	15 080	242	15 323

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, PRINCIPES COMPTABLES

Thermocompact est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé à Metz-Tessy (Zone Industrielle « Les îles », route de Sarves, 74370).

Les activités du Groupe sont décrites en note 4.1.

1.1. MODALITÉS D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 mars 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire fixée au 4 juin 2009.

Retraitement des comptes antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes déjà publiées dans les cas suivants :

- activités cédées (IFRS 5),
- calcul provisoire de regroupements d'entreprises,
- changements de méthode comptable,
- corrections d'erreurs.

Seul le changement de méthode comptable lié à l'application par anticipation de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, tel que précisé au point 1.2.1., a conduit à modifier les comptes précédemment publiés (uniquement dans les notes aux états financiers consolidés).

1.2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

1.2.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET CHANGEMENTS DE MÉTHODE LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Les états financiers consolidés du Groupe Thermo-Technologies ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

À fin 2008, le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et qui sont disponibles sur le site internet de l'IASB (www.iasb.org).

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 (reclassement des actifs financiers) entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2008.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux amendements n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes et/ou la position financière du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes.

Le groupe Thermo-Technologies a décidé d'appliquer par anticipation sur l'exercice 2008 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 22 novembre 2007. Cette norme requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sur la position financière du groupe mais a conduit à définir et présenter les secteurs d'activité opérationnels suivants :

- Fils et Torons Techniques
- Revêtement Technologique

À l'exception de la norme IFRS 8, le groupe n'a pas anticipé les normes, amendements et interprétations IFRIC qui figurent ci-après et dont l'application n'était pas obligatoire en 2008 ou qui n'ont pas encore été adoptés en Europe :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »
- IAS 23 : Amendement d'IAS 23 relatif à la comptabilisation des coûts d'emprunts
- IAS 27 révisée : Norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements relatifs aux « puttable financial instruments and obligations arising on liquidation »
- IAS 39 : Amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture
- IFRS 1 révisée : Révision de la structure de la norme IFRS 1
- IFRS 1 / IAS 27 : Amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations
- IFRS 3 révisée : Norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- Annual improvements : Améliorations annuelles portées à différentes normes
- IFRIC 11 : Plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services publics

- IFRIC 13 : Programmes de fidélité clients
- IFRIC 14 : Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs des clients

La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, proposera essentiellement de modifier l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (État de résultat global, « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat actuel et les charges et produits enregistrés en capitaux propres. Elle exigera par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par les autres textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

1.2.2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les placements de trésorerie à court terme.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

Résumé des estimations significatives

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs au cours d'un exercice ultérieur concernent les goodwill.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La société Thermocompact SA est l'entreprise consolidante. Les entreprises dont Thermocompact détient plus de 20 % des actions, et donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

1.3.2. MÉTHODE DE CONVERSION UTILISÉE POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES ÉTRANGÈRES

En application de la norme IAS 21, « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère à la date de clôture, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres.

Lors de la « Première application du référentiel IFRS », le Groupe n'a pas retenu l'option consistant à transférer en réserves consolidées les écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. En cas de cession ou liquidation de la filiale étrangère, les écarts de conversion initialement reconnus en capitaux propres seront comptabilisés au compte de résultat.

Les filiales étrangères utilisent comme monnaie fonctionnelle la monnaie de leur pays respectif. En l'espèce, la monnaie locale de comptabilisation de FSP-one Inc. est le dollar, et celle de HWA le Vietnam Dong. Les taux de conversion utilisés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Dollar	Dong
Taux de clôture du 31 décembre 2008	1 € = 1,3917 \$	1 € = 23 569,71 VND
Taux moyen du premier semestre	1 € = 1,5309 \$	1 € = 25 049 VND
Taux moyen du second semestre	1 € = 1,4103 \$	1 € = 23 733 VND
Rappel Taux de clôture du 31 décembre 2007	1 € = 1,4721 \$	1 € = 23 142,93 VND

1.3.3. DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES DES ENTREPRISES CONSOLIDÉS

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont tous clos en date du 31 décembre 2008.

1.3.4. OPÉRATIONS ET COMPTES INTRAGROUPE

Toutes les transactions, soldes, produits et charges intragroupe font l'objet d'une élimination.

1.4. PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan est présenté par liquidité décroissante, de même que les précisions apportées ci-après sur les différents postes.

1.4.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme répondant aux critères de la norme IAS 7, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêt des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

1.4.2. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

À la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.4.3. CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et dettes en monnaies étrangères détenues par les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro sont comptabilisées au cours de clôture, et les pertes et gains de change latents sont immédiatement comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de conversion sur avances long terme consenties à la société FSP-one Inc. par les autres sociétés du Groupe constituent en substance une augmentation de l'investissement net du Groupe dans cette entreprise étrangère et sont donc inscrits dans les capitaux propres consolidés.

1.4.4. STOCKS

Les stocks de matières premières, précieuses ou non, sont valorisés en « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production, conformément aux principes communément admis pas la norme IAS 2.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation.

1.4.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À l'exception du terrain et des bâtiments d'Annecy de Thermocompact réévalués dans le cadre d'IFRS 1, les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (comptabilisation au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles).

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. La nature des équipements industriels utilisés dans le Groupe ne requiert pas leur éclatement par composants.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des biens inscrits à l'actif faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuie le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	30 à 40 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	7 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.4.6. ACTIFS FINANCIERS

Ce poste regroupe les dépôts et cautionnements, ainsi que les titres de participation des sociétés non consolidées. Au 31 décembre 2008, le Groupe ne détient aucun titre de société hors groupe.

1.4.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Logiciels

Les logiciels acquis par le Groupe sont comptabilisés à hauteur des coûts encourus pour les acquérir. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée entre 5 et 10 ans. Les coûts associés à leur maintien en fonctionnement sont comptabilisés en charges.

Concessions de terrains

Au Vietnam, malgré l'impossibilité d'acquérir un terrain, les investisseurs étrangers peuvent obtenir un droit d'utilisation du sol à des fins économiques grâce à la Land Law de 1987. Le contrat signé par la filiale lui octroie ce droit pour 49 ans. Ce droit s'analyse comme une concession, enregistrée par conséquent en immobilisations incorporelles et amortie sur la durée du contrat.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité, s'ils respectent certains critères.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, celle-ci ne dépassant pas cinq ans. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Plusieurs projets ont donné lieu à la comptabilisation de frais de développement, pour la première fois, au 31 décembre 2008 pour un montant brut de 213 milliers d'euros, sous déduction du crédit d'impôt recherche y afférent de 106 milliers d'euros, conformément à la norme IAS 20, soit un montant net de 107 milliers d'euros.

Par ailleurs, un montant de 366 milliers d'euros a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice pour des projets ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38.

Goodwill

Le poste « goodwill » regroupe les fonds de commerce et les écarts d'acquisition.

Rappelons que lors de la première application des normes IFRS, le Groupe avait choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

1.4.8. DÉPRÉCIATION DES GOODWILL ET AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

En application de la norme IAS 36, la société effectue des tests de dépréciation de ses goodwill à chaque clôture annuelle (ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur) et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur pour les autres actifs immobilisés.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient fait l'objet d'une estimation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas réversible.

1.4.9. CAPITAL ET RÉSERVES

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

1.4.10. DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts liés à l'emprunt, puis ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

La part remboursable à moins d'un an est classée en « Dette financière courante ».

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit latent ou la perte latente sur la partie de l'instrument financier que l'on détermine être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de la couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur les instruments de couverture sont inclus en résultat.

Le Groupe n'a pas de politique active en terme de couverture de taux.

En terme de couverture de change, le Groupe a souscrit un contrat de vente à terme de 200 millions de dollars au 31 décembre 2008. La valeur de ce contrat à la clôture de l'exercice a conduit à comptabiliser une perte de 10 millions d'euros.

1.4.11. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût historique.

1.4.12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les comptes consolidés tiennent compte des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La filiale américaine a enregistré un bénéfice significatif sur 2008 après un exercice 2007 positif. Les pertes fiscales reportables (1 783 K\$) de cette filiale ont donc fait l'objet de la reconnaissance d'un actif d'impôt différé au 31 décembre 2008, soit un montant de 418 millions d'euros.

Concernant la société HWA, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur cet exercice compte tenu de l'incertitude relative au calendrier prévisionnel d'utilisation de ces pertes fiscales.

1.4.13. AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements de retraite

Les sociétés françaises du Groupe financent les régimes de retraite par le versement de cotisations à des organismes extérieurs. Il s'agit donc de régimes dits à cotisations définies par lesquels le Groupe est définitivement exonéré d'appel de fonds complémentaires.

Échappe à cette modalité le versement de l'indemnité de départ retraite, régime à prestations définies, dont le montant versé dépend du salaire, de l'ancienneté et de la catégorie professionnelle du salarié au moment de son départ en retraite.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite, pour les sociétés françaises, est effectué conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », par le service financier de Thermocompact.

La provision est ainsi calculée selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à cette date) en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- l'âge de départ en retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'augmentation des salaires,
- le taux d'actualisation.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

La loi du 17 décembre 2008 sur le financement de la sécurité sociale pour 2009 n'a par ailleurs aucune incidence significative sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite à fin 2008.

La provision est comptabilisée sous déduction de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements (fonds d'assurance).

La seule obligation de la filiale américaine contractée avec ses salariés en matière de retraite consiste en un engagement d'abondement jusqu'à un maximum de 2 % des salaires sur les versements effectués par les salariés dans le cadre d'un régime « 401K » : ce régime est un régime à cotisations définies.

Conformément aux possibilités offertes par IAS 19, le Groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

Médailles du travail

Les gratifications données lors de l'attribution des médailles du travail sont provisionnées dans les comptes. Les hypothèses actuarielles retenues sont identiques à celles des engagements de retraite.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et primes dans le cadre des obligations juridiques ou des pratiques passées générant une obligation implicite.

1.4.14. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

1.4.15. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités abandonnées ou en cours de cession seraient comptabilisées selon la norme IFRS 5, si tel était le cas.

1.4.16. CHIFFRE D'AFFAIRES ET DIVIDENDES

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Dividendes

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

1.4.17. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué au 1.2.1, le groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 8 par anticipation. Par ailleurs le chiffre d'affaires par zone géographique continuera d'être publié car cette information revêt un caractère significatif.

1.5. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre du financement du programme d'investissements 2009, l'ensemble de la dette sera restructurée afin de passer d'un mode financement « LBO », lourd et contraignant à des contrats d'emprunts classiques.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés ci-dessous - dont Thermocompact détient directement ou indirectement plus de 50 % - sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- Hi-Tech Wires Asia (HWA), SARL de droit vietnamien, dont le siège social est à Binh Duong, détenue à 94,97 % par Thermocompact et 0,03 % par Financière FSP.
- Financière FSP, SAS de droit français, dont le siège social est à Annecy (74), détenue à 95 % par Thermocompact.
- FSP-one SAS, de droit français, dont le siège social est à Pont de Chéruy (38), détenue à 100 % par Financière FSP.
- FSP-one Inc., dont le siège social est à Plainville (USA), détenue à 100 % par FSP-one SAS.

Désignation	Société de droit	% d'intérêt	% de contrôle
Thermocompact	Français	Consolidante	Consolidante
HWA	Vietnamien	95 %	95 %
Financière FSP	Français	95 %	95 %
FSP-one SAS	Français	95 %	95 %
FSP-one Inc.	Américain	95 %	95 %

Suite à la constitution de la filiale HWA, celle-ci est entrée dans le périmètre de consolidation en date du 16 janvier 2007. À noter que le versement des 5 % restant dus n'a pas été honoré par la personne physique prévue par les statuts dans le délai du 15 janvier 2009. Le conseil des associés s'est laissé une période d'observation de 6 mois pour déterminer si ces 5 % seraient attribués à un autre actionnaire ou rachetés par Thermocompact. L'arrêté de 2008 a été établi dans l'optique d'une intégration à 100 %.

Au 31 décembre 2007, Financière FSP était détenue à 9 % par le dirigeant de FSP-one qui a cédé 4 % des titres à Thermocompact en octobre 2008. Au 31 décembre 2008, le sous-groupe constitué de Financière FSP, FSP-one et FSP-one Inc. est intégré à 95 %.

3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

L'évolution de périmètre n'influe pas de manière significative sur la comparaison avec le bilan et le compte de résultat consolidé de l'année précédente.

Aucun changement de méthode ou de présentation ne perturbe la comparabilité des comptes.

4. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

La gestion du Groupe s'articule autour de trois segments d'activité :

4.1.1. LE REVÊTEMENT TECHNOLOGIQUE

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal - souvent précieux - par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées. Les pièces à revêtir sont généralement fournies par les clients. Il s'agit donc d'une relation partenariale de type sous-traitance.

4.1.2. LES FILS ET TORONS

Le groupe, selon la même technologie de galvanoplastie, revêt, tréfile et toronne des fils à base de cuivre, laiton, argent ou autres alliages utilisés dans des marchés aussi divers que les machines d'usinage par micro - étincelage, la fabrication de câbles de haute technologie pour l'aéronautique, les télécommunications, la passementerie, les cordes de guitare, etc.

4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2008	2007
Par secteur d'activité		
Fils et Torons	47 571	46 303
Revêtement Technologique	9 237	9 574
	56 808	55 877

L'année 2008 se caractérise par une activité très soutenue au premier semestre, une croissance plus modérée sur le 3^e trimestre pour finir sur un quatrième trimestre en recul. La baisse des commandes a été plus marquée sur les produits vendus par réseau de distribution.

	2008	Répartition 2008	2007	Répartition 2007	2006
Par zone géographique					
France	23 287	41 %	21 690	39 %	19 323
Union Européenne	15 759	28 %	17 631	32 %	14 834
États-Unis	7 898	14 %	6 765	12 %	7 541
Asie	5 793	10 %	5 572	10 %	4 658
Reste du monde	4 071	7 %	4 219	7 %	4 791

L'évolution par secteur géographique illustre l'excellent début d'année du marché américain, un développement du marché français tiré par l'aéronautique et l'automobile et la croissance des ventes en Asie qui a brutalement fléchi sur le quatrième trimestre.

4.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2008	% CA	2007	% CA
Fils et Torons	909	1,9 %	2 240	4,8 %
Revêtement Technologique	579	6,3 %	636	6,6 %
ROC	1 488	2,6 %	2 876	5,1 %
EBITDA	4 065	7,1 %	4 901	8,8 %

Le résultat du secteur Fils et Torons a été fortement pénalisé par la conjonction des baisses de l'activité et de la chute brutale des cours alors que la filiale HWA atteignait son point d'équilibre. En effet, par le jeu des clauses d'indexation de prix, les commandes de matière première, calibrées sur la croissance des mois précédents n'a pu être revendues au cours équivalent ce qui a conduit à enregistrer des pertes entre cours d'achat et vente.

De plus, les déchets sont traités par lots. Entre le temps d'achat, de stockage, de transport et d'analyse ; il s'écoule plus de 6 mois, ce qui nous a conduit à déprécier ces rebuts sur tous les sites de fabrication.

4.4. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Les produits de trésorerie s'élèvent à 10 milliers d'euros, correspondant à des placements court terme.

Les principaux postes composant les 754 milliers d'euros d'intérêts sont :

- les intérêts bancaires sur emprunts à moyen terme : 512 milliers d'euros
- les intérêts sur endettement court terme : 241 milliers d'euros

4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers (210 milliers d'euros) correspondent à des gains de change (net des pertes).

4.6. RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt de l'exercice, soit 174 milliers d'euros, se décompose en :

- Impôt exigible : 587 milliers d'euros
- Impôt différé : produit de 413 milliers d'euros

Résultat avant IS des sociétés françaises et leurs retraitements :	1 749	
IS (33 %)	- 577	charge
Pertes fiscales de HWA non activées	- 27	charge
Activation des pertes reportables de FSP-one Inc. comptabilisées pour la 1 ^{ère} fois	399	produit
Différences permanentes	31	produit
Charge d'impôt	- 174	charge

Les sociétés Financière FSP et FSP-one SAS sont intégrées fiscalement.

4.7. RÉSULTAT PAR ACTION EN EUROS

	2008	2007
Nombre d'actions en circulation à la clôture	1 544 855	1 544 855
Résultat opérationnel consolidé	1 487 871	3 195 860
Résultat net consolidé (part du Groupe)	726 373	998 169
Résultat net de l'ensemble consolidé	824 977	1 094 250
Résultat opérationnel consolidé par action	0,96 €	2,07 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (part du Groupe)	0,47 €	0,65 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (de l'ensemble consolidé)	0,53 €	0,71 €
Dividende ordinaire par action	0,15 €* [*]	0,25 €

* Montant proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2009.

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas d'instruments dilutifs ni de titres d'autocontrôle.

4.8. EFFECTIF

	Effectif moyen	Opérateurs	Techniciens et employés	Ingénieurs et cadres
Fils et Torons	209	124	56	29
Revêtement Technologique	44	22	12	10
	253	146	68	39

Le recours au personnel intérimaire sur l'exercice équivaut à 29 personnes.

4.9. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.9.1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Au titre des salaires et avantages en nature : Néant *

*Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par Thermocompact. Sa prestation est incluse dans la refacturation à Thermocompact dans le cadre du contrat de services liant les deux sociétés, comme indiqué dans la note 6.2.

4.9.2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre des jetons de présence : 28 000 €

5. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE BILAN

5.1. TRÉSORERIE

Les liquidités à l'ouverture de l'exercice étaient de 2 804 milliers d'euros, à la clôture, elles atteignent 2 333 milliers d'euros.

5.2. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente une balance âgée des créances non échues et non dépréciées ; le second détaille les créances dépréciées.

	2008	2007
Par activité		
Fils et Torons	5 792	7 361
Revêtement Technologique	2 216	3 033
Revêtement de surface cédé et divers	641	696
Brut	8 646	11 090
Fils et Torons	141	
Revêtement Technologique	18	147
Revêtement de surface cédé	581	450
Dépréciations	740	597
Fils et Torons	5 652	7 362
Revêtement Technologique	2 254	3 131
Montant net	7 906	10 493

L'évolution du poste client suit celui du chiffre d'affaires et la baisse due aux volumes et au prix matière en fin d'année.

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
< 1 mois	3 787	4 166
> 1 mois < 3 mois	3 972	5 393
> 3 mois < 6 mois	147	846
> 6 mois		88
Total	7 906	10 493

Créances douteuses par échéances	Total	Litige en justice	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	844	621	215	8
Comptabilisées en pertes de l'exercice	- 176		- 176	
Recouvrées en 2008	- 3			- 3
Comptabilisées en douteux	199		1	198
Fin d'exercice	864	621	40	203
Recouvrables en 2009	35			35

Dépréciations	Total	Litige	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	597	409	182	7
Reprises sur créances perdues	- 148		- 148	
Recouvrées en 2008	- 2			- 2
Dépréciation 2008	294	117	1	176
Fin d'exercice	740	525	34	181

Les dépréciations correspondent au montant hors taxes des créances.

5.3. STOCKS

Par nature	2008	2007
Matières premières et autres approvisionnements		
Fils et Torons	2 530	3 420
Revêtement de surface	856	1 176
Sous total	3 386	4 596
Produits finis et en cours		
Fils et Torons	3 147	3 867
Revêtement de surface		
Sous total	3 147	3 867
Dépréciations		
Fils et Torons	- 11	- 76
Revêtement technologique	- 13	- 6
Montant net	6 509	8 381

Par activité	2008	2007
Fils et Torons	5 666	7 210
Revêtement technologique	843	1 171
Montant net	6 509	8 381

La baisse de la valeur des stocks reflète la baisse des cours des métaux et les mesures prises face à la crise pour ne pas augmenter le niveau de stock et pénaliser la trésorerie.

5.4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Par nature	2008	2007
Emballages consignés	54	75
Personnel et charges sociales	21	8
État TVA	90	591
État subventions et produits à recevoir	422	413
Débiteurs et créditeurs divers	14	17
Avances et acomptes		55
Charges constatées d'avance	378	391
Total	979	1 550

Les échéances de ces actifs sont inférieures à 3 mois, sauf le dégrèvement de taxe professionnelle concernant 2008 dont le remboursement intervient usuellement au cours du deuxième semestre.

5.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs Brutes	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	9 155	21 285	30 440
Acquisitions	122	1 140	1 262
Virements compte à compte	- 637	637	
Cessions et mises hors service	- 44	- 436	- 480
Écart de conversion	- 9	- 52	- 60
Valeurs brutes fin de période	8 587	22 575	31 162
Amortissements à l'ouverture	2 481	12 638	15 119
Dotations de la période	585	1 695	2 280
Cessions et mises hors service	- 18	- 269	- 287
Écart de conversion	1	9	10
Cumul amortissements fin de période	3 049	14 073	17 122
Valeurs Nettes	5 538	8 501	14 039

Par activité	2008	2007
Fils et Torons	12 819	13 309
Revêtement technologique	1 220	2 012
Montant net	14 039	15 321

5.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- À la concession d'utilisation du sol au Vietnam. Cette concession s'amortit sur 49 ans.
- Aux logiciels achetés au sein du Groupe.
- Aux projets d'études développés au sein des entreprises françaises et débouchant sur des prises de brevets. Les projets mis en œuvre sur 2008, n'ayant pas atteint encore leur stade d'industrialisation ne sont pas amortis. Ils le seront sur la durée d'utilité des différents projets. Pour des raisons de confidentialité, les brevets n'ayant pas été déposés, les sujets ne sont pas listés dans le rapport, ils concernent tous l'activité « Fils et Torons ».

Valeurs Brutes	Concession terrain	Logiciels	R&D	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	375	540		915
Acquisitions		43	107	149
Cessions et mises hors service		- 20		- 20
Ecart de conversion	- 7			- 7
Valeurs brutes fin de période	368	563	107	1 037
Amortissements à l'ouverture	7	250		257
Dotations de la période	7	46		53
Cessions et mises hors service		- 3		- 3
Ecart de conversion				
Cumul amortissements fin de période	14	293		307
Valeurs Nettes	353	270	107	730

5.7. GOODWILL

Le Goodwill s'élève, fin d'exercice, à 2 004 milliers d'euros. Une quote-part de ce montant étant valorisée à l'origine en devise, une variation de 17 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice sur la ligne « Ecart de conversion ».

Le goodwill se répartit par UGT de la façon suivante :

En milliers d'euros	Valeur à la clôture
Fils électroérosion	731
Fils de haute technologie	1 201
Revêtement de surface	73
Total	2 004

Des tests de dépréciation sont effectués sur ces différents actifs.

Les hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- un taux sans risque de 4,11%,
- une prime de risque de 6,35%,
- un bêta désendetté de 1,
- un taux de croissance à l'infini de 0.

Sur ces bases et compte tenu de la structure financière retenue, les taux d'actualisation utilisés pour réaliser les tests de dépréciation sont compris entre 10,03 et 11,38 %.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les données prévisionnelles retenues pour ces tests ont été élaborées sur la base d'un budget 2009 dégradé, puis la prise en compte en 2010 du budget prévu initialement en 2009 et d'une évolution prudente de l'activité (de 1 % à 2 %) et de la marge (stable).

Cette analyse a montré qu'il n'y avait pas lieu de comptabiliser de dépréciation complémentaire à celle enregistrée en juin 2005, compte tenu des hypothèses retenues en fonction des éléments connus à ce jour.

5.8. ENDETTEMENT NET

Dettes financières	Capital restant dû au 31 décembre 2007	Nouveaux emprunts	Remboursements sur l'exercice	Capital restant dû au 31 décembre 2008	Dont part < 1 an	Part > 1 an et < 5 ans	Part > 5 ans
Endettement bancaire Moyen terme	9 715		2 756	6 959	2 466	4 285	208
Endettement crédit-bail	824	300	218	906	239	667	
Endettement divers	152		47	105	48	57	
Concours bancaires court terme	3 894	4 247	3 894	4 247	4 247		
Intérêts courus	12	11	12	11	11		
Juste valeur des instruments financiers *		12		12	12		
Endettement	14 597	4 571	6 927	12 240	7 023	5009	208
Liquidités	2 804			2 333			
Endettement net	11 793			9 907			

* part non efficace d'une couverture de dollars

a) Structure de l'endettement

Les emprunts et dettes financières, à moyen terme à l'origine, sont détaillés par nature de taux dans le tableau ci-dessous. Les nouveaux emprunts ont été contractés à taux fixes.

L'intégralité de la dette a été contractée en euros.

	Total	Taux variables	Taux fixes
Moyen terme			
Endettement bancaire moyen terme	6 959	5 023	1 936
Endettement en crédit-bail	906		906
Endettement divers	104		104
Total	7 969	5 023	2 946

b) Information sur les clauses d'exigibilité

Le crédit accordé en mai 2005 à l'ensemble des sociétés du groupe (Thermocompact, Financière FSP et FSP-one), soit 6,1 M€ d'euros au niveau du groupe au 31 décembre 2008, implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31.12.08
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées / Capitaux propres consolidés)	< 1,2	0,64
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées / Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 1,7	2,5

Au 31 décembre 2008, le groupe ne respecte donc pas le ratio de leverage financier.

En cas de non respect de l'un des covenants, le pool bancaire représenté par son agent (la Société Générale) est fondé à demander le remboursement anticipé de l'ensemble du crédit.

Toutefois, la majorité des banques participant au contrat de prêt a donné son accord formel avant la clôture de l'exercice pour ne pas prononcer l'exigibilité anticipée du remboursement de l'intégralité des crédits. L'unanimité des banques s'étant prononcée favorablement au 16 janvier.

c) Autres informations

Dans le cadre du financement des investissements 2009, le groupe a décidé en début d'année 2009 de restructurer la dette, en rallongeant la durée de remboursement du solde dû et adjoignant les nouveaux besoins. En conséquence, sur l'endettement de 6 959 milliers d'euros présentés dans le tableau ci-dessus, 1 866 milliers d'euros concernant HWA seront conservés en l'état, remboursable jusqu'en 2014. Les nouveaux emprunts reprenant le solde de la dette et les besoins nouveaux sont remboursables sur trois ou quatre ans, ce qui conduira, y compris le financement des nouveaux besoins, à des échéances annuelles inférieures sur les deux prochains exercices.

5.9. FOURNISSEURS

Répartition par activité	2008	2007
Fils et Torons	2 973	6 225
Revêtement Technologique	901	1 767
Investissements	500	704
Total	4 374	8 696

La baisse importante du poste « Fournisseurs » reflète la baisse importante des achats en fin d'année pour éviter une augmentation des stocks.

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente un échéancier des montants dus aux fournisseurs.

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
< 1 mois	1 682	3 568
> 1 mois < 3 mois	2 692	4 447
> 3 mois < 6 mois		2
> 6 mois		680
Total	4 374	8 696

5.10. AUTRES PASSIFS COURANTS

	2008	2007
Personnel et charges sociales	1 849	2 028
État	96	102
Créditeurs divers	57	29
Total	2 003	2 159

5.11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Base	2008	2007
Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales	793	877
Sur déficit reportable (HWA) (non reconnu en 2008)		450
Sur déficit reportable FSP-one Inc. (non reconnu antérieurement)	1 281	
Sur retraitements de consolidation :		
• Crédit-bail	- 861	- 1 021
• Amortissements dérogatoires	- 1 781	- 1 943
• Autres retraitements immobilisations	- 229	- 339
• R&D	- 213	
• Instruments financiers	- 12	
• Marges intragroupe	24	53
Total retraitements	- 3 048	- 3 250
Solde base de calcul des impôts différés	943	1 923
Taux : 33,33 % (France) - 43,5 % (US)		
Impôt différé passif décomposé selon les entités juridiques en :	330	735
• Impôts différés à l'actif	422	90
• Impôts différés au passif	752	825

5.12. PROVISIONS NON COURANTES

	2008	2007
Litige prud'hommes		21
Litige clients	64	47
Indemnités de départ en retraite	264	247
Médailles du travail	56	62
Total	384	377

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES CONCERNANT LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

	2008	2007
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Évolution des salaires	2 % à 3,5 %	2 % à 3,5 %
Taux de charges sociales	46 %	46 %
Table de mortalité	TPRV93	TPRV93
Taux d'actualisation	4,5 %	4,5 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	4,10 %	4,10 %

5.13. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Nombre de titres		Droits de vote	
Banque Populaire Développement	423 029	27,4 %	717 532	32,6 %
Alto Invest	154 584	10,0 %	154 584	7,0 %
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2 %	196 570	8,9 %
Total : Partenaires Financiers	688 183	44,5 %	1 068 686	48,6 %
Sofil	302 982	19,6 %	483 019	22,0 %
Famille Mollard	90 395	5,9 %	180 726	8,2 %
Total : Management	393 377	25,5 %	663 745	30,2 %
Public	463 295	30,0 %	467 738	21,3 %
Total général	1 544 855		2 200 169	

ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

	2008	2007
Dette actuarielle à l'ouverture	451	409
Coûts des services passés	41	73
Prestations payées	- 36	- 31
Gains/pertes actuariels	- 11	
Dette actuarielle à la clôture (A)	444	451
Juste valeur des actifs à l'ouverture	203	100
Versements effectués		100
Prestations payées	- 30	
Rendements des actifs	7	4
Juste valeur des actifs à la clôture (B)	180	204
Provision à la clôture (A) - (B)	264	247
Coûts des services passés	- 41	- 73
Gains/pertes actuariels	11	
Rendements des actifs	7	4
Charge de l'exercice	- 59	- 70

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1.1. SURETÉS

Description de l'engagement	À la clôture	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Nantissement des équipements financés en crédit-bail	907	240	667	
Hypothèque sur bâtiment	1 866	302	1 356	208
Cautionnement location local industriel	36	36		

Les emprunts auprès de la Société Générale font l'objet d'un contrat cadre avec les garanties croisées suivantes entre les sociétés : nantissement des titres des filiales, garantie à première demande et cession du contrat de prêt.

Dans le cadre de la restructuration de la dette, ces garanties seront remplacées par des hypothèques sur les bâtiments de Metz-Tessy et Pont de Chéruy pour les prêts moyen terme et par un nantissement des fonds de commerce pour les découverts.

6.1.2. AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Dans le cadre de la procédure d'assignation que Thermocompact a engagé à l'encontre de PFB-Industrie pour le règlement de factures impayées, la dite société PFB-Industrie a initié une demande reconventionnelle réfutant principalement la valeur de cession de T2R. Cette demande d'un montant net d'environ 1,2 M€ est jugée totalement infondée par Thermocompact et ne fait donc l'objet d'aucune provision.
- Une procédure en contrefaçon a été engagée par un concurrent à l'encontre de Thermocompact. La demande s'élève à 5 millions d'euros mais elle est jugée infondée par les avocats, et donc non provisionnée, lesquels avocats évaluent le risque maximum entre 46 et 115 milliers d'euros, hors frais de justice. Inversement, Thermocompact a engagé une action en opposition sur ce brevet. Par ailleurs, en début 2009, Thermocompact a engagé plusieurs actions en contrefaçon.
- Les engagements en matière de droit à la formation s'élèvent 15 455 heures, au titre du droit individuel à la formation.

Au 31 décembre 2008, une demande est en cours d'étude.

6.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Entre les différentes sociétés du Groupe, les échanges sont de caractère commercial.

Il existe un contrat de services, entre la société SOFIL appartenant aux dirigeants de Thermocompact et les sociétés du Groupe, concernant la refacturation au temps passé de la direction générale, des services financiers et communication.

Les montants facturés par SOFIL aux différentes sociétés du Groupe se sont élevés à 447 milliers d'euros pour l'exercice 2008 (contre 464 milliers d'euros en 2007).

6.3. POLITIQUE ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITÉ DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Thermocompact gère son capital en utilisant les ratios suivants :

- Le ratio de « Gearing » qui correspond au rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés.

Ce ratio est de 0,64 à fin décembre 2008.

Le groupe s'était fixé l'objectif de parvenir à un ratio de gearing inférieur à 1,2. Cet objectif est consolidé sur 2008.

- Le ratio de « Leverage » qui est égal aux dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation.

Ce ratio est de 2,5 à fin décembre 2008, sensiblement au même niveau qu'en 2007, ce qui signifie que si l'excédent brut d'exploitation était uniquement consacré au remboursement de la dette, celle-ci serait remboursée en deux années et demi.

L'impact de la crise sur le dernier trimestre et tout particulièrement son effet sur la filiale vietnamienne dans sa période de démarrage, n'a pas permis d'améliorer ce ratio.

Il convient en outre de préciser que la société Thermocompact consolide notamment des sociétés françaises dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2008, conformément à la législation française.

7. GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

RISQUES DE MARCHÉ

RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES ET PRIX

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possible.

De la description ci-dessus, il apparaît que les coûts d'achat principaux peuvent fluctuer de façon importante ; le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente.

Les cours de tous ces métaux sont contractuellement répercutés dans les prix de vente.

Le risque d'écart sur la répercussion de prix est donc limité au décalage entre les délais d'approvisionnement et de livraison.

Un élément n'avait pas été pris en compte pendant la période de ces dernières années, de montée des cours : la revente des déchets de ces métaux, qui se font par lot pour minimiser les coûts de retraitement. Cette procédure nous a conduit à enregistrer de fortes pertes de valeurs, lorsque les cours ont chuté subitement. Une étude est en cours pour échelonner les reventes, sans être pénalisé par les coûts de traitement.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux États-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

Il n'existe pas de politique systématisée de couverture de change.

Exposition du Groupe vis-à-vis du US dollar au 31 décembre 2008 (en milliers de \$)

Actifs	
Disponibilités	1 795
Créances clients	2 190
Stocks	834
Autres actifs courants	19
Passif	
Endettement	90
Fournisseurs	
Position nette	4 749

RISQUE DE TAUX

Cinq millions d'euros d'emprunt moyen terme sont souscrits en taux variable.

Un écart de 1 % du taux induit donc un effet d'environ 50 K€ sur le résultat.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque lié à la prépondérance de sociétés du groupe Charmilles dans notre clientèle est de fait limité dans la mesure où les sociétés du réseau de distribution sont juridiquement indépendantes les unes des autres.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe dispose d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 8,2 millions d'euros maximum. Le risque lié aux covenants des contrats bancaires a été décrit au § 5.8. Ces conditions seront revues lors de la restructuration de l'endettement.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUE INDUSTRIEL

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication.

Les sociétés FSP-one et HWA font partie d'enceintes closes et gardées en permanence.

L'ouverture de l'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine.

De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre ou d'intrusion dans un secteur où les opérateurs ne seraient pas présents, de donner l'alerte dans un délai court.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14 000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FPS-one France et États-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chérury.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.2.1 aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application anticipée de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels »,
- la note 1.4.7 aux états financiers consolidés qui précise que votre société a comptabilisé en immobilisations incorporelles, pour la première fois au 31 décembre 2008, des frais de développement.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.2.1 aux états financiers consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice et relatif à l'application anticipée de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans les notes aux états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.4.7 et 5.6 fournissent une information appropriée.

Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.8 et 5.7 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4.8 et 5.7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 10 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AVVENS GALET OLDRA

François OLDRA

MAZARS

Alain CHAVANCE

Rapport financier 2008

ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA MAISON MÈRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

A. INFORMATIONS ÉCONOMIQUES : L'ACTIVITÉ, LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE THERMOCOMPACT

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des chiffres et des commentaires suivants :

CHIFFRES CLÉS en milliers d'euros	2008		2007	
Chiffre d'affaires net	31 179		34 627	
dont export		64 %		67 %
Matières et marchandises consommées	17 377	56 %	20 082	58 %
Autres charges externes	5 557	18 %	5 998	17 %
Charges de personnel	5 584	18 %	5 545	16 %
Excédent brut d'exploitation	2 206	7 %	1 635	5 %
Dotations / (reprises) nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	817	3 %	-51	
Résultat d'exploitation	1 073	3,4 %	1 353	3,9 %
Résultat financier	40		-446	
Résultat exceptionnel	148		-88	
Résultat net	866	2,7 %	606	1,7 %
Marge brute d'autofinancement	1 587		1 043	
Investissements	655		3 442	
Effectif moyen inscrit	108		109	

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

ACTIVITÉ FILS

L'activité fils a été impactée par le ralentissement de la conjoncture sur le 4^e trimestre, en recul en volume de 50 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Sur l'année, les volumes ont baissé de 15 % et le chiffre d'affaires de 12 % du fait d'un mix favorable.

ACTIVITÉ REVÊTEMENT DE SURFACE

L'exercice 2007 avait été consacré à la mise au point d'équipements spécifiques afin d'accroître notre capacité en dépôt d'or sélectif, offrant ainsi des solutions innovantes à nos clients, leur permettant d'économiser le dépôt d'or. Cette diminution du poids de dépôt explique la diminution de chiffre d'affaires. Cette activité n'a quasiment pas été impactée par la crise sur l'exercice 2008.

ANALYSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Comme le montre le tableau ci-contre, les charges externes et les frais de personnel sont correctement maîtrisés. La diminution du résultat d'exploitation s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des fils et l'impact de la baisse brutale des cours des métaux, achetés à des cours élevés et revendus sur une base 40 % plus faible (écart sur un mois).

Le résultat d'exploitation du revêtement de surface s'est maintenu au même niveau que l'an passé.

PROGRÈS RÉALISÉS OU DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RÉSULTAT FINANCIER

L'endettement net

La trésorerie s'est dégradée de 478 milliers d'euros sur l'exercice, du fait :

- d'un flux généré par l'activité de + 3 736 milliers d'euros dont + 1 587 milliers résulte de la marge brute d'autofinancement, en amélioration de 52 % par rapport à l'exercice précédent, et 2 149 milliers de la variation positive du besoin en fonds de roulement,
- d'un flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements de - 655 milliers d'euros,
- d'un flux lié aux opérations de financement de - 3 747 réparti entre
 - > - 1 952 milliers d'euros de remboursement d'emprunts
 - > - 1 410 milliers d'euros d'avance en compte courant aux entités du groupe
 - > - 386 milliers d'euros de dividendes.

Il en résulte une diminution de l'endettement bancaire de 1 804 milliers d'euros pour atteindre 6 444 milliers d'euros.

Les liquidités s'élèvent à 1 579 milliers d'euros soit un endettement bancaire net de 4 865 milliers d'euros.

Le résultat financier de + 40 milliers d'euros, se décompose comme suit :

intérêts bancaires	- 445 milliers d'euros
intérêts « groupe »	+ 165 milliers d'euros
intérêts et produits divers	+ 16 milliers d'euros
effets de change	+ 304 milliers d'euros

RÉSULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre principalement les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires.

Le montant d'impôt société de 299 milliers d'euros comprend la charge d'impôt sur les sociétés correspondant au résultat fiscal de l'exercice diminué du crédit d'impôt recherche comptabilisé par la première fois cet exercice (144 milliers d'euros).

L'exercice clos le 31 décembre 2008 se solde donc par un résultat net comptable bénéficiaire de 865 675,21 euros en augmentation de 42 % par rapport à l'exercice précédent et qui permet de dégager 96 milliers d'euros de participation des salariés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'exercice a été consacré au développement de produits innovants, objets de brevets déposés ou à l'étude.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 475 milliers d'euros.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société avait anticipé une dégradation de l'activité sur le premier trimestre 2009, et pris des mesures d'économie qui n'ont ni la recherche et développement, ni les possibilités de redémarrage rapide dès la sortie de crise. L'action commerciale a été renforcée afin de garantir les parts de marché conquises et poursuivre notre stratégie d'élargissement de nouveaux clients et distributeurs.

La dette sera restructurée en 2009, ce qui permettra de financer les investissements et d'alléger la charge de remboursement annuelle sur 2009 et 2010.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES PAR ELLE

1/ Activité des filiales

La société THERMOCOMPACT détenait au 31 décembre 2008 :

- 95 % du capital de la société **financière F.S.P.**, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est à METZ-TESSY (74370) - Z.I. Les Iles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 438 977 340 RCS ANNECY.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est soldé par un bénéfice net de 890 367 euros.

Rappelons que cette société est une holding qui n'a aucune activité industrielle.

- 94,97 % du capital de la société Hi Tech Wires Asia (HWA), société vietnamienne au capital de 3.000.000 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est soldé par une perte nette comptable de 1 107 733 €, pour chiffre d'affaires 3 930 022 €.

2/ Activité des sociétés contrôlées

La société THERMOCOMPACT contrôlait au 31 décembre 2008 :

- Indirectement 95 % du capital de la société **F.S.P. - one (elle-même détenue à 100 % par la société FINANCIÈRE F.S.P.)**, société par actions simplifiée au capital de 10.200.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) - 31 rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 558 133,29 euros pour un chiffre d'affaires de 20 651 762 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

- Indirectement 95 % du capital de la société **F.S.P. - one Inc. (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one)**, société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) - 30 Taunton Street, aux États-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1 021 575 US dollars pour un chiffre d'affaires de 11 546 929 US dollars.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

RISQUE DE VARIATION DE COURS

La société, pour se prémunir contre les hausses de cuivre et laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients.

Concernant le risque de change, la société est exposée vis-à-vis du dollar par le risque de conversion de la filiale américaine et par le risque d'exposition commerciale sur les ventes faites aux États-Unis et en Asie.

Il n'existe pas de politique systématisée de couverture de change.

B. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

A/ LES TITRES

DÉTENTION DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE) À FIN 2008

Au 31 décembre 2008, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres		Droits de vote	
Banque Populaire Développement	423 029	27,4 %	717 532	32,6 %
Alto Invest	154 584	10,0 %	154 584	7,0 %
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2 %	196 570	8,9 %
Total : Partenaires Financiers	688 183	44,5 %	1 068 686	48,6 %
Sofil	302 982	19,6 %	483 019	22,0 %
Famille Mollard	90 395	5,9 %	180 726	8,2 %
Total : Management	393 377	25,5 %	663 745	30,2 %
Public	463 295	30,0 %	467 738	21,3 %
Total général	1 544 855		2 200 169	

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

- La Banque Populaire Développement détient plus du quart du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société SOFIL détient plus du dixième du capital social et plus du cinquième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Alto-Invest détient un dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La Banque de Vizille détient plus du vingtième du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Monsieur Gilles MOLLARD détient plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale.

DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS - AVOIR FISCAL CORRESPONDANT OU MONTANT DES REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION DE 40 % ET CEUX NON ÉLIGIBLES À CETTE RÉFACTION (Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Nombre d'actions	1 544 855	1 544 855	1 201 555
Distribution aux actionnaires	386 213,75 €	386 213,75 €	Néant
Dividende unitaire	0,25 €	0,25 €	Néant

Le dividende est éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de distribuer et d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 865 675,21 € de la manière suivante :

5 % à la Réserve légale, soit la somme de	43 283,76 €
Dividende à distribuer	231 728,25 €
Le solde, soit la somme de intégralement au poste Autres Réserves	590 663,20 €
Total	865 675,21 €

Soit un dividende unitaire de 0,15 € par action.

AVIS DE RÉGULARISATION DONNÉS ET ALIÉNATIONS D' ACTIONS EFFECTUÉES EN VUE DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES NON CONFORMES

Néant.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 août 1986 et à l'article 442-7 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2008 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

Néant.

AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D' ADMINISTRATION POUR ACHETER, CONSERVER OU TRANSFÉRER DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE D' UN PROGRAMME DE RACHAT

Ce programme sera soumis aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N° 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

La durée du programme de rachat est fixée à dix-huit (18) mois. Le nombre total de titres détenus ne devra pas dépasser 10 % du capital ; le prix maximum d'achat des titres ne devra pas dépasser Seize Euros (16 €).

ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En date du 15 février 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a délégué au conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, la compétence de décider d'augmenter en une ou plusieurs fois, dans un délai de

B/ LES MANDATAIRES SOCIAUX

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération des mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2008 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence en euros
Jean-Claude Cornier				4 308
Gilles Mollard				4 308
Bernard Mollard				4 308
Chantal Cornier				4 308
NAXICAP PARTNERS				4 308
Michel Moggio				2 152
SOFIL				4 308

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais par la société SOFIL, qui refacture 203 550 €, dans le cadre d'une convention réglementée, pour la quote part de services rendus par M. Mollard au titre de la Direction Générale de la Société.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

26 mois à compter de ladite assemblée générale, le capital social de la société à hauteur d'un montant maximum de 10.000.000 € prime d'émission comprise.

Le 16 mars 2007, le Directeur Général a décidé, en vertu de cette délégation, d'initier une augmentation de capital d'un montant de 5,595,790 € par l'émission de 343,300 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les actions nouvelles ont été souscrites intégralement.

Il reste donc à la société la possibilité d'une ou plusieurs augmentations de capital jusqu'à avril 2009, pour un montant de 4,404,210 €. A ce jour, aucun projet n'est en cours.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS

Néant.

SOCIÉTÉS CONTROLÉES - PART DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ QUE CELLES-CI DÉTIENNENT (auto-contrôle)

Néant.

OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Monsieur Gilles MOLLARD a cédé 2 000 actions qu'il détenait au sein du capital social de la société THERMOCOMPACT.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (Article R 225-102 du Code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de président et de directeur général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leur mandat d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Gilles MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur général de la société THERMOCOMPACT
- Président de la société FINANCIÈRE F.S.P.,
- Représentant légal de la société HWA,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Administrateur de la société SOFIMONT,
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même administrateur de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Administrateur de la société STBMA.

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société SOFIMONT,
- Président du conseil d'administration la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.,
- Administrateur de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES,
- Représentant permanent de la société S.E.C.M.H., elle-même Président de la société S.O.G.E.R.A.,
- Président du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Président de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Représentant permanent de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE, elle-même administrateur de la société S.E.M.J.

Amédée NICOLAS

- Représentant permanent de la société NAXICAP PARTNERS, elle-même administrateur des sociétés listées dans le rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne.

Chantal CORNIER

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Danielle MOLLARD

- représentant permanent de la société SOFIL, administrateur
- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL.

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT.
- Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique)
- Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

Toutefois, il est proposé au vote de l'assemblée générale des actionnaires la nomination de Monsieur Amédée NICOLAS en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Étant précisé que la société NAXICAP PARTNERS, administrateur de la Société, nous a informé que Monsieur Amédée NICOLAS ne serait plus le représentant permanente de celle-ci au Conseil d'Administration, en effet NAXICAP envisage la nomination d'un nouveau représentant permanent.

C. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (Article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce)

1/ CONSÉQUENCES SOCIALES

L'effectif moyen de la société est de 108 personnes au 31 décembre 2008.

L'horaire est de 35 heures.

Effectif moyen de l'exercice	108
Effectif au 31 décembre 2008	98
Effectif à temps partiel	5
Nombre de recrutements en CDI	5
Nombre de recrutements en CDD	11
Nombre de départs (hors licenciements)	16
Nombre de licenciements	7
Nombre de jours d'absence	1 662
Masse salariale hors charges	3 734 178 €
Nombre d'accidents du travail	10
Dépenses formation	85 123 €
Nombre d'heures de formation	1 521
Nombre de personnes formées	80
Nombre de personnes handicapées	2
Nombre d'intérimaires moyen	17
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	Oui
Existence d'un contrat d'intéressement	Oui

2/ CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

La société est conforme aux nouveaux seuils de rejets imposés par l'arrêté ministériel du 30 juin 2006 et applicable au deuxième semestre 2008.

Les différents déchets dangereux ou non dangereux sont envoyés vers des centres agréés, et sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets.

La société a la certification environnementale ISO 14001 ainsi que la certification ISO 9001 et ISO TS 16 949 (automobile).

Les contrôles de la DRIRE confirment le bon fonctionnement et l'efficacité de nos procédés.

Nous continuons toujours à travailler avec VEOLIA, prestataire de la gestion de notre station de traitement des effluents, pour réduire au maximum les valeurs de nos rejets liquides.

Sur 2008, la conformité à la norme aéronautique EN 9100 a été évaluée à 97,15 %.

ACTIVITÉ POLLUANTE OU À RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé » et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DRIRE, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.

Le site de Metz Tassy est assuré contre les risques pollution.

D. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Il convient de préciser qu'entre le 1^{er} janvier 2009 et la date à laquelle le présent rapport a été établi, aucun événement important ne s'est déroulé.

E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

AMORTISSEMENTS EXCÉDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DÉDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à 13 050,37 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 4 350 euros.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

CHANGEMENT DU MANDAT DE CO - COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Suite à la démission du Co-Commissaire aux comptes titulaire, la Société AVVENS GALET OLDRA, il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires de bien vouloir se prononcer sur une résolution relative à la nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux comptes titulaire, savoir Monsieur Nicolas PEILLON sis à Annecy le Vieux (74940), 4 allée du Champ Neray pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

CHANGEMENT DU MANDAT DU CO - COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Suite à la démission du Co-Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christian ALLOMBERT, il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires de bien vouloir se prononcer sur une résolution relative à la nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux comptes suppléant, savoir la Société AUDIT ET CONSEIL DU LEMAN, représentée par Monsieur Laurent FORSTMANN, sise à Ferney Voltaire (01210), 13 chemin du Levant, en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN EUROS)

Date d'arrêté Durée d'exercice	31.12.2008 12 mois	31.12.2007 12 mois	31.12.2006 12 mois	31.12.2005 12 mois	31.12.2004 12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 142 852,39	5 142 852,39	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre d'actions ordinaires	1 544 855	1 544 855	1 201 555	1 201 555	1 201 555

Opérations et résultats

Chiffre d'affaires hors taxes	31 179 244	34 626 867	30 762 935	24 961 174	29 461 332
Résultat avant IS, Participation, dotation aux amortissements, dépréciations & provisions	2 077 239	766 785	4 104 175	-2 377 147	2 344 337
Impôt sur les bénéfices	299 133	212 423	906 758	77 627	- 671 021
Participation des salariés	96 159		285 120		
Dotations amortissements, dépréciations & provisions	816 272	- 51 685	1 356 058	- 2 476 146	6 065 586
Résultat net	865 675	606 046	1 556 239	21 372	- 3 050 228
Résultat distribué	231 728*	386 214	386 214		

Résultat par action

Résultat après IS, Participation, avant dotation amortissements, dépréciations & provisions	1,09	0,36	2,42	- 2,04	2,51
Résultat après IS, participation, dotation amortissements, dépréciations & provisions	0,56	0,39	1,3	0,02	- 2,54
Dividende attribué	0,15*	0,25	0,25		

Personnel

Effectif moyen des salariés	108	109	111	116	137
Masse salariale	3 951 554	3 886 178	3 895 367	3 776 306	4 567 878
Charges sociales	1 632 260	1 659 883	1 615 671	1 643 292	1 944 467

* Dividende proposé à l'assemblée générale du 4 juin 2009

BILAN ACTIF

Dans la présentation des comptes sociaux toutes les valeurs sont en euros (sauf mention le précisant)

	31.12.2008			31.12.2007
	Montant Brut	Amortissements Dépréciations	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	437 574	244 120	193 454	215 958
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
Immobilisations corporelles				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	5 988 799	3 292 940	2 695 859	2 909 329
Installations techniques, matériel, outillage	8 994 859	6 114 053	2 880 807	3 041 947
Autres immobilisations corporelles	635 995	581 167	54 827	98 386
Immobilisations en cours	37 367		37 367	127 909
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Autres participations	5 006 719		5 006 719	4 810 896
Créances rattachées à des participations	1 200 000		1 200 000	1 680 000
Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISÉ	24 425 159	12 167 429	12 257 729	13 073 119
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	1 755 920	13 425	1 742 495	2 466 821
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	826 305	11 016	815 289	796 492
Marchandises	98 923		98 923	82 544
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	6 147 768	707 702	5 440 066	8 398 095
Autres créances	4 449 561	25 000	4 424 561	3 423 257
Divers				
Valeurs mobilières de placement	13 910	5 130	8 780	13 910
Disponibilités	1 579 113		1 579 113	1 958 709
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	185 337		185 337	196 961
ACTIF CIRCULANT	15 056 836	762 273	14 294 563	17 336 788
Écarts de conversion actif	20 669		20 669	53 495
TOTAL GÉNÉRAL	39 502 663	12 929 702	26 572 961	30 463 403

BILAN PASSIF

	31.12.2008	31.12.2007
Capital social versé	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	369 727	339 425
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves	1 609 474	1 419 944
Report à nouveau		
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	865 675	606 046
Subventions d'investissement	1 665	2 861
Provisions réglementées	1 736 355	1 889 396
CAPITAUX PROPRES	13 937 796	13 612 572
Provisions pour risques	84 498	121 123
Provisions pour charges	105 231	177 066
PROVISIONS	189 730	298 189
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 449 462	8 254 951
Emprunts et dettes financières divers	1 306 070	1 354 055
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 907 321	5 644 806
Dettes fiscales et sociales	1 459 893	1 177 813
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177 707	118 374
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	12 300 455	16 549 999
Écarts de conversion actif	144 980	2 643
TOTAL GÉNÉRAL	26 572 961	30 463 403
Résultat de l'exercice en centimes	865 675,21	
Total du bilan en centimes	26 572 960,80	

COMPTÉ DE RÉSULTAT

	France	Exportation	31.12.2008	31.12.2007
Ventes de marchandises	95 669	1 918 389	2 014 058	2 550 863
Production vendue de biens	11 233 370	17 896 633	29 130 003	32 049 666
Production vendue de services	20 649	14 534	35 183	26 339
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	11 349 688	19 829 556	31 179 244	34 626 867
Production stockée			29 579	(710 887)
Production immobilisée			670	3 905
Subventions d'exploitation			1 195	(30 437)
Reprises sur dépréciations, provisions & transferts de charges			451 116	1 186 801
Autres produits			159 207	816 452
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 821 012	35 892 701
Achats de marchandises			1 869 461	2 230 256
Variation de stock (marchandises)			(163 79)	191 916
Achats de matières premières et autres approvisionnements			14 830 059	18 525 401
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			723 672	(154 257)
Autres achats et charges externes			5 557 001	5 997 807
Impôts, taxes et versements assimilés			582 411	598 828
Salaires et traitements			3 951 554	3 886 178
Charges sociales			1 632 260	1 659 883
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			975 336	981 116
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			272 834	30 109
Dotations aux provisions			99 373	65 400
Autres charges			270 319	527 169
CHARGES D'EXPLOITATION			30 747 902	34 539 806
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 073 109	1 352 894
Produits financiers de participations			238 468	196 490
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 116	
Autres intérêts et produits assimilés			1 454	43 823
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			78 495	466 600
Différences positives de change			579 083	36 116
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			898 616	743 029
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			25 799	53 495
Intérêts et charges assimilés			531 374	640 061
Différences négatives de change			301 184	495 604
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			858 357	1 189 159
RÉSULTAT FINANCIER			40 259	(446 130)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			1 113 369	906 765

COMPTÉ DE RÉSULTAT (SUITE)

	31.12.2008	31.12.2007
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 706	27 720
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	295 171	371 543
PRODUITS EXCEPTIONNELS	306 922	399 263
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 545	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 649	326 459
Dotations exceptionnelles aux dépréciations et provisions	142 130	161 099
CHARGES EXCEPTIONNELLES	159 323	487 558
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	147 599	(88 295)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	96 159	
Impôts sur les bénéfices	299 133	212 423
Total des produits	33 026 550	37 034 993
Total des charges	32 160 875	36 428 947
BÉNÉFICE	865 675	606 046

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	865 675	606 046
Éliminations des charges et produits sans impact sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements	975 336	981 116
Dotations aux provisions	267 302	279 994
Reprises de provisions	- 523 672	- 810 506
Résultats de cessions d'immobilisations	3 942	- 10 402
Quote-part subvention investissement	- 1 196	- 2 563
Marge brute d'autofinancement	1 587 387	1 043 685
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks et encours	689 151	735 869
Créances clients	3 003 814	- 375 075
Autres créances	1 039 046	- 75 438
Dettes fournisseurs	- 2 747 592	- 955 227
Autres dettes	341 414	- 2 172 160
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 913 219	- 1 798 346
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	- 655 594	- 3 441 576
Immobilisations incorporelles	- 1 216	- 171 243
Immobilisations corporelles	- 458 556	- 1 189 437
Immobilisations financières	- 195 823	- 2 080 896
Cessions d'immobilisations corporelles	11 706	27 720
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 643 888	- 3 413 856
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés	- 386 214	- 386 214
Augmentation de capital en numéraire		5 354 899
Emissions d'emprunts		124 000
Remboursements d'emprunts	- 1 951 952	- 2 062 402
Variation comptes courants avec les sociétés du groupe	- 1 409 242	- 49 017
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 3 747 408	2 981 266
Variation de trésorerie	- 478 077	- 2 230 937
Trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	- 1 070 061	1 160 875
Trésorerie de clôture	- 1 548 138	- 1 070 061
Variation de trésorerie	- 478 077	- 2 230 937

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX :

Conformément aux préconisations du CNC, les variations du besoin de fonds de roulement sont présentées pour leur montant net des mouvements de dépréciations détaillés p. 57.

Seuls figurent donc sous les lignes « Dotations et Reprises de provisions », les variations de provisions pour risques et charges ainsi que les mouvements concernant les amortissements dérogatoires ; (Tableau de provisions : p. 57).

- La marge brute d'autofinancement ressort à 1 587 milliers d'euros, en amélioration de + 52% par rapport à l'exercice précédent.
- La variation positive du besoin en fonds de roulement + 2 148 milliers d'euros reflète les mesures prises afin de préserver la trésorerie face à la baisse conjuguée de l'activité et des cours de métaux.
- L'activité a donc globalement généré 3 736 milliers d'euros qui ont permis de couvrir les remboursements d'emprunts, les avances en compte courant nécessaires pour financer le démarrage de la filiale HWA et les flux d'investissements.
- Les flux liés aux opérations d'investissements (- 655 milliers d'euros) se décomposent principalement en 458 milliers d'euros d'achat de matériels et 180 milliers d'euros de rachat partiel de la part minoritaire dans Financière FSP.

Sur l'exercice, la trésorerie s'est dégradée de 478 milliers d'euros, pour s'établir à -1 548 milliers d'euros.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

FAITS MARQUANTS

L'exercice a été marqué par le contraste entre un premier semestre en constante croissance et amélioration et un dernier trimestre très dégradé.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement CRC 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

1. ACTIF

1.1. Les immobilisations incorporelles

- La ligne du bilan « Concessions, brevets et droits similaires » regroupe des licences d'exploitation et des logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.
- Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

- Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.

• La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre a comptabilisé un crédit d'impôt recherche sur les projets éligibles, pour la première fois en 2008, d'une valeur de 144 milliers d'euros. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 475 milliers d'euros.

1.2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

Les immobilisations en cours correspondent aux immobilisations non mises en service au 31 décembre 2008.

1.3. Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction de l'actif net et des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et s'appuyant, pour certaines participations sur une analyse des cash flows futurs, actualisés au taux de 11,38 %, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

1.4. Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.5. Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements autres que métaux précieux sont valorisés à leur coût d'achat.

Les métaux précieux sont valorisés au cours moyen d'achat des produits en stock à la clôture. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

À la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.7. Écart de conversion actif

Les ventes sur les États-Unis et l'Asie sont libellées en dollars.

L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

2. PASSIF

2.1. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

2.2. Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 4,5 %, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46 %.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 65 ans,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (3,5 %).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Sur l'exercice 2008, elles prennent en compte la loi sur le financement de la sécurité sociale promulguée en décembre 2008 (sans incidence sur le calcul).

À noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006 dont la valeur s'élève à 76 milliers d'euros au 31 décembre 2008, compte tenu des remboursements obtenus au cours de l'exercice.

DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS

	Début d'exercice	Acquisitions	Virement	Cession	Fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	2 008 325				2 008 325
Logiciels	428 409	1 216	7 950		437 575
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 436 734	1 216	7 950		2 445 900
Terrains	115 520				115 520
Constructions sur sol propre	3 976 701				3 976 701
Constructions :					
Install. générales, agencements	1 956 462	20 820	59 820	- 25 003	2 012 099
Équipements industriels	8 648 376	136 840	321 775	- 112 132	8 994 859
Matériel de transport	16 947	1 437		- 16 947	1 437
Matériel de bureau, informatique, mobilier	644 158	455		- 10 056	634 557
Immobilisations corporelles en cours	127 909	299 003	- 389 545		37 367
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 486 073	458 555	- 7 950	- 164 138	15 772 540
Autres participations et créances rattachées	6 490 896	195 823		- 480 000	6 206 719
Autres titres immobilisés					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 490 896	195 823		- 480 000	6 206 719
TOTAL GÉNÉRAL	24 413 703	655 594		- 644 138	24 425 159

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions concernant les constructions et leurs agencements correspondent aux travaux de voiries concernant la séparation des eaux usées.

Les investissements matériels principaux concernent :

- L'automatisation des process du revêtement de surface,
- l'amélioration des systèmes de filtration d'air, groupe froid, de l'atelier revêtement,
- Une tréfileuse fils fins,

DÉTAIL DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	1 935 150			1 935 150
Logiciels	212 450	31 669		244 119
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 147 600	31 669		2 179 269
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 815 214	153 982		1 969 196
Construction : Install. générales, agencements	1 208 620	140 128	25 003	1 323 745
Équipements industriels	5 606 429	619 755	112 132	6 114 053
Matériel de transport	604	1 364	1 298	670
Matériel de bureau et informatique, mobilier	562 116	28 438	10 056	580 498
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 192 983	943 667	148 489	9 988 160
TOTAL GENERAL	11 340 583	975 336	148 489	12 167 429

CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
Valeur d'origine	5 474 663	86 614	5 561 277
Amortissements			
Cumul exercices antérieurs	3 907 708	3 998	3 911 706
Exercice en cours	325 513	6 829	332 342
Total	4 233 221	10 827	4 244 048
Valeur nette	1 241 441	75 787	1 317 229
Redevances payées			
Cumul exercices antérieurs	5 445 675	5 426	5 451 102
Exercice en cours	158 987	27 760	186 746
TOTAL	5 604 662	33 186	5 637 848
Redevances à payer			
À un an au plus	131 798	18 688	150 486
À plus d'un an et moins de 5 ans	326 343	59 492	385 835
À plus de cinq ans			
TOTAL	458 141	78 180	536 321
Valeur résiduelle			
Montant pris en charge dans l'exercice	158 987	27 760	186 746

Sur l'exercice, le contrat de location financière concernant l'équipement informatique a été renouvelé.

CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 200 000	480 000	720 000
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	810 182	10 182	800 000
Autres créances clients	5 337 586	5 337 586	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	18 184	18 184	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	69 391	69 391	
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
État, autres collectivités : créances diverses	405 199	405 199	
Groupe et associés	3 694 847	1 494 847	2 200 000
Débiteurs divers	261 940	249 440	12 500
Charges constatées d'avance	185 337	185 337	
TOTAL GÉNÉRAL	11 982 666	8 250 166	3 732 500
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 712 134		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	480 000		

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	3 141 160	3 141 160		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	3 308 302	1 460 280	1 848 022	
Emprunts et dettes financières divers	1 306 070	1 228 800	56 301	20 969
Fournisseurs et comptes rattachés	2 907 321	2 907 321		
Personnel et comptes rattachés	688 155	688 155		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	532 211	532 211		
État : impôt sur les bénéfices	232 033	232 033		
État : taxe sur la valeur ajoutée	131	131		
État : obligations cautionnées				
État : autres impôts, taxes et assimilés	7 363	7 363		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	177 707	177 707		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	12 300 455	10 375 162	1 904 323	20 969
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 950 208			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ÉCARTS DE CONVERSION SUR CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

NATURE DES ÉCARTS	Actif Perte latente	Écarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Compte Courant HWA				139 484
Créances clients	11 196		11 196	4 631
Dettes d'exploitation	9 473		9 473	865
TOTAL	20 669		20 669	144 980

NB : La seule monnaie de transaction, hors euros, utilisée par Thermocompact est le dollar.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2008

	Nombre de titres		Droits de vote	
Banque Populaire Développement	423 029	27,4 %	717 532	32,6 %
Alto Invest	154 584	10,0 %	154 584	7,0 %
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2 %	196 570	8,9 %
Total : Partenaires Financiers	688 183	44,5 %	1 068 686	48,6 %
Sofil	302 982	19,6 %	483 019	22,0 %
Famille Mollard	90 395	5,9 %	180 726	8,2 %
Total : Management	393 377	25,5 %	663 745	30,2 %
Public	463 295	30,0 %	467 738	21,3 %
Total général	1 544 855		2 200 169	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	À la clôture de l'exercice	Nombre de titres		remboursés pendant l'exercice
		Créés pendant l'exercice		
Actions ordinaires	1 544 855			

NB : Lors du passage à l'euro, le capital avait été porté à 4 000 000 d'euros, sans référence à une valeur nominale.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		13 612 572
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		13 612 572
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		
Variations du capital		
Variations des primes liées à l'augmentation de capital		
Variations des subventions d'investissement	1 196	
Variations des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	153 041	
Distribution de dividendes	386 214	
Résultat de l'exercice		865 675
Sous total	540 451	865 675
Capitaux propres au 31 décembre 2008 avant répartition		13 937 796

DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Dépréciations stocks et en cours	13 005	11 436		24 441
Dépréciations comptes clients	596 832	261 397	150 528	707 702
Exploitation	609 836	272 833	150 528	732 143
Dépréciations autres débiteurs	50 000		25 000	25 000
Dépréciation valeurs mobilières		5 130		5 130
Financier	50 000	5 130	25 000	30 130
TOTAL des dépréciations	659 836	277 963	175 528	762 273

Les dépréciations de créances clients correspondent à un complément sur la société PFB en redressement judiciaire (116 milliers d'euros), et 144 milliers d'euros sur deux distributeurs.

DÉTAIL DES PROVISIONS

A/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Situation et mouvements				Provisions fin d'exercice
	Provisions début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Montants utilisés	Montants non utilisés repris sur l'exercice	
Provision pour litige clients	47 128	63 830	35 381	11 747	63 830
Provision pour litige prudhommal	20 500			20 500	
Provision pour indemnité de départ retraite	102 066	35 543	32 378		105 231
Provision pour remise en état suite sinistre 2006	75 000		50 177	24 823	
Sous total exploitation	244 694	99 373	117 936	57 070	169 061
Provision pour pertes de change	53 495	20 669	53 495		20 669
Sous total financier	53 495	20 669	53 495		20 669
TOTAL	298 189	120 042	171 431	57 070	189 730

B/ PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 889 396	142 130	295 171	1 736 355
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 889 396	142 130	295 171	1 736 355

ENDETTEMENT

ÉTAT DES GARANTIES ET SÛRETÉS

Le contrat Société Générale régissant la plupart des emprunts du Groupe comporte des clauses de garantie conjointes et croisées entre les sociétés.

Postérieurement à la clôture, la décision de rembourser ces emprunts a été prise, avec date d'effet au 30 mars 2009. Ces sûretés seront donc annulées au 31 mars 2009.

Il convient donc de préciser que les nouveaux emprunts souscrits seront garantis par une hypothèque sur le bâtiment, et les lignes de découvert par un nantissement du fonds de commerce. Le bâtiment garanti aussi l'emprunt de 2 millions souscrit par la filiale HWA.

DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT

COURT TERME

Les autorisations de mobilisation de créances accordées par les banques s'élevaient à 2,5 millions d'euros. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 1,9 million d'euros à fin décembre 2008.

Le crédit revolving accordé dans le cadre des emprunts Société Générale pour un montant maximum de 3 millions d'euros pour les sociétés Thermocompact et FSP-one, était utilisé à fin décembre 2008 à hauteur de 1,2 million d'euros par Thermocompact.

En outre, Thermocompact disposait d'autorisation de découvert, utilisé que très ponctuellement pour 2 millions.

Dans le cadre de la restructuration de la dette, les montants de crédits garantis sur factures s'élèveront à 2,2 millions d'euros et le découvert à 1,3 millions d'euros pour la société Thermocompact.

MOYEN TERME

Emprunts souscrits auprès de :	Nature du taux	Solde au 31.12.2008	Fin de l'emprunt
Prêt syndiqué Société Générale	Variable	2 400 000	2010
	Variable	197 500	2010
	Variable	630 000	2010
Crédit Agricole		69 954	2011
Total des emprunts bancaires moyen terme		3 297 454	
Agence de l'eau		104 701	2011

NB : événement post clôture :

La société souhaitait financer les investissements 2009 par un recours à l'emprunt, compte tenu d'un certain nombre de critères : niveau de remboursement annuel, rigidité des contrats existants... Le schéma retenu consistera, sur 2009, à rembourser la dette syndiquée et prendre un financement sur 4 ans avec de nouveaux partenaires bancaires. Ainsi le financement des investissements 2009, 2010 sera couvert, avec une charge annuelle de remboursement allégée.

INFORMATION SUR LES CLAUSES D'EXIGIBILITÉ

Le crédit accordé en mai 2005 à l'ensemble des sociétés du groupe (Thermocompact, Financière FSP et FSP-one) implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31.12.08
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1,2	0,64
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 1,7	2,5

Au 31 décembre 2008, le groupe ne respecte donc pas le ratio de leverage financier.

En cas de non respect de l'un des covenants, le pool bancaire représenté par son agent (la Société Générale) est fondé à demander le remboursement anticipé de l'ensemble du crédit.

Toutefois, la majorité des banques participant au contrat de prêt a donné son accord formel avant la clôture de l'exercice pour ne pas prononcer l'exigibilité anticipée du remboursement de l'intégralité des crédits, l'unanimité s'étant prononcée favorablement en date du 16 janvier 2009.

ENTREPRISES LIÉES

Montants Bruts = Montants net

Postes du bilan	Entreprises liées	Entreprise détenue à moins de 5%
Participations	4 995 896	
Créances rattachées à des participations	1 200 000	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 670 022	
Autres créances	3 694 847	
Emprunts et dettes financières divers	1 180 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 525	
Postes du compte de résultat		
Ventes	4 881 010	
Achats		
Autres produits	135 193	
Charges financières	68 693	
Produits financiers	233 541	

Nota : il n'existe aucune dette ou créance avec les entreprises liées représentée par des effets de commerce.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER, PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges à payer	
Provision congés payés et charges afférentes	341 706
Autres charges sociales et fiscales à payer	328 204
Factures fournisseurs non parvenues	283 074
Intérêts courus	10 848
Avoirs à établir	46 842
Divers (redevance pollution, cetim ...)	101 199
Total	1 200 570

Produits à recevoir	
Etat : Subvention et dégrèvement à recevoir	405 199
Facture à établir	2 082
Fournisseurs, emballages consignés	42 392
Total	449 673

Charges constatées d'avance	
Redevances de crédit-bail	17 910
Assurances	122 934
Loyer	22 908
Divers	21 585
Total	185 337

Produits constatés d'avance	
	Néant

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Montants	Échéance
Effets escomptés non échus	Néant	
Couvertures de change	200 000 \$	
Garantie Emprunt Financière FSP (a)	1 240 000	Septembre 2010
Garantie Emprunt FSP-one (a)	556 000	Septembre 2010
Cautionnement location local industriel	35 830	
Engagements réciproques de crédit-bail	536 321	Octobre 2014
Total		

(a) Dans le cadre du contrat d'emprunt avec la Société Générale, les titres de Financière FSP et FSP-one sont nantis, et réciproquement Financière FSP et FSP-one cautionnent les emprunts Thermocompact.

Thermocompact a engagé une procédure d'assignation à l'encours de PFB Industrie pour le règlement de factures impayées. La dite société PFB Industrie a initié une demande reconventionnelle réfutant principalement la valeur de cession de T2R. Cette demande d'un montant net d'environ 1,2 millions d'euros est jugée totalement infondée par Thermocompact et ne fait donc l'objet d'aucune provision.

Une action en contrefaçon a été intentée contre Thermocompact, sur un brevet pour lequel Thermocompact a engagé une action en opposition. La demande, non fondée, selon nos avocats, s'élève à 5 millions d'euros en principal.

Droit individuel de formation : les heures acquises au 31 décembre 2008 s'élèvent à 6 495 heures.

Au 31 décembre 2008, aucune demande n'est en cours.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (hors production vendue de services pour 2008)

A/ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 2008	Total 2007	%
Ventes FRANCE	11 329 039		11 329 039	11 510 700	- 1,5 %
Ventes Union Européenne		10 817 579	10 817 579	12 786 250	- 15 %
Ventes Etats-Unis		4 901 313	4 901 313	3 972 203	+ 23 %
Ventes Asie		1 789 673	1 789 673	3 861 523	- 54 %
Ventes Reste du monde		2 306 455	2 306 455	2 469 852	- 7 %
Total	11 329 039	19 815 020	31 144 059	34 600 528	- 10 %

B/ PAR ACTIVITÉ

Fil électroérosion (en milliers d'euros)	22 340	- 12,3 %
Revêtement de surface (en milliers d'euros)	8 804	- 3,6 %

EFFECTIF MOYEN

	Thermocompact	Intérimaires
Cadres	21	
Techniciens et employés	31	
Opérateurs	56	17
Total	108	17

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à :

- Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de Thermocompact. Dans le cadre de la convention qui lit la société SOFIL à Thermocompact la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 203 550 euros sur l'exercice.
- 28 000 euros, au titre des jetons de présence versés aux organes d'administration.

DÉTAIL DU RÉSULTAT FINANCIER

Charges		Produits	
Intérêts bancaires moyen terme	- 260 251	Intérêts intragroupe	233 541
Intérêts bancaires court terme	- 184 349	Produits divers	7 497
Intérêts divers	- 9 778	Gains de change	579 083
Intérêts intragroupe	- 68 693	Reprise dépréciation créance financière	25 000
Pertes de change	- 301 184	Reprise provision pertes de change	53 495
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	- 25 799		
Total Charges	- 858 357	Total produits	898 616

DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les dotations et reprises de provisions concernent les amortissements dérogatoires (cf. détail des provisions B - P.57).

La moins-value sur cession d'actifs corporels s'élève à 3 942 euros (11 706 euros - 15 648 euros).

RÉPARTITION DE L'IMPÔT

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 113 369	(263 770)	849 599
Résultat exceptionnel à court terme	147 599	(49 195)	98 404
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	(96 159)		(96 159)
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs		13 832	13 832
Total	1 164 808	(299 133)	865 675

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

IMPÔTS DÛ SUR

Provisions réglementaires :	
Amortissements dérogatoires	1 736 355
Subventions d'investissement	1 665
Total accroissements	1 738 020

IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR

Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	341 706
Contribution de solidarité	50 148
Participation des salariés aux fruits de l'entreprise	96 159
Total allègements	488 013

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE

1 250 007

ÉTAT DES POSITIONS FACE AUX RISQUES

RISQUE D'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊTS VARIABLES

	Total	< 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 à < 5 ans	> 5ans
BILAN					
Actifs financiers	Néant				
Passifs financiers					
Montant bruts sur lesquels s'appliquent les taux variables d'intérêts					
Emprunts moyen terme	3 227 500	709 000	709 000	2 518 500	
HORS BILAN : Néant					

RISQUE D'ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE

MONNAIES	USD
BILAN	
Actifs	
Disponibilités	1 050 560
Créances clients	1 623 246
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	Néant
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,45 dollar pour 1 euro)	200 000
POSITIONS CONDITIONNELLES (Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs, ...)	Néant

RISQUE D'ÉVOLUTION DES COURS DE MATIÈRES PREMIÈRES

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export. Les perturbations de fin d'année sur le marché ont momentanément allongé ce délai.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	% de détention	Valeur brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Dividende encaissés	Valeur nette Titres	Cautions	Résultat
Financière FSP	3 000 000	95 %	2 915 000	2 455 850	
Metz-Tessy 74	3 696 480		2 915 000	1 240 000	890 367
HWA	2 074 383	94,97 %	2 080 896	2 381 890	3 930 022
Vietnam	650 026		2 080 896		(1 107 733)

Thermocompact présente des comptes consolidés en tant que société mère d'un groupe composé des sociétés Financière FSP, FSP-one, FSP-one Inc. et Hi-Tech Wires Asia (HWA).

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Les notes 1.3 et 1.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET
INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 10 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AVVENS GALET OLDRA

François OLDRA

MAZARS

Alain CHAVANCE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En qualité de commissaires aux comptes de votre société, rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

• CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIL

La société SOFIL met à la disposition des sociétés du groupe (Thermocompact, FSP-one et Hi-Tech Wires Asia) ses ressources dans les domaines suivants : direction, communication externe et interne, administratif et financier.

Cette convention couvre, depuis le 1^{er} janvier 2007, les prestations récurrentes et spécifiques réalisées par la société SOFIL qui sont rémunérées sur la base des coûts supportés, augmentés d'une marge de 15 %.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice une somme de 340.955 € H.T.

• HYPOTHÈQUE SUR LE BÂTIMENT DE VOTRE SOCIÉTÉ SITUÉ À METZ-TESSY

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2006 a autorisé votre société à consentir une hypothèque sur le bâtiment inscrit dans ses comptes et situé à Metz-Tessy, en garantie d'un prêt accordé à votre filiale vietnamienne Hi-Tech Wires Asia par le Crédit Agricole des Savoie et par la Banque Populaire des Alpes à hauteur d'une somme de 1.000.000 euros par banque et ce afin de financer en 2007 l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment de votre filiale au Vietnam.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 10 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AVVENS GALET OLDRA

François OLDRA

MAZARS

Alain CHAVANCE

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, actualisé par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, et des recommandations de l'AMF, le présent rapport du président du conseil d'administration, a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

De la gouvernance de l'entreprise sur :

- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2008,
- l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration et du directeur général,
- les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Un premier projet de rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 19 décembre 2008, projet approuvé par ledit conseil. Le présent rapport a été approuvé, conformément à la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, par le conseil du 20 mars 2009.

I - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
Chantal CORNIER	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
SOFIL	8 septembre 1998	20 mai 2005	31 décembre 2010
Michel MOGGIO	6 juin 2008		31 décembre 2013

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST ACTUELLEMENT LA SUIVANTE :

La présidence est assurée par **Monsieur Jean-Claude CORNIER**.

Monsieur Cornier est né le 27 novembre 1943, à St Jeoire-en-Faucigny, Haute-Savoie,

Nombre de titres détenus : 9 300

Après une formation mécanique acquise au sein ENH de Cluses, Monsieur Cornier débute sa carrière comme responsable d'un centre de rééducation professionnelle de 1966 à 1980 puis il assure successivement la direction des Ateliers de l'Arve et de la société SERCO.

De 1988 à 1992, il rejoint d'abord comme salarié puis comme associé la société Rode Stucky, devenu Jaeger régulation.

Dans le cadre d'un départ à la retraite programmée du précédent dirigeant, en 1992, il entre chez Thermocompact pour en prendre la direction. En 1995, il rachète les parts du propriétaire, puis pilote l'entrée au « second marché » en 1998 afin de financer le développement de la société.

Monsieur CORNIER exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika. En outre, lors des cinq exercices précédents il a été administrateur des sociétés : Financière Teclyse et T2R.

ADMINISTRATEURS :

• **Monsieur Gilles MOLLARD** : Directeur Général et administrateur, né le 21 août 1957.

Nombre de titres détenus : 51 461

Diplômé de l'École Supérieure de l'Électronique de l'Ouest en 1981, monsieur Mollard commence sa carrière comme ingénieur au bureau d'études de la société Thomson, puis prend le poste de directeur de la fabrication chez HPF avant de rejoindre en 1989 la société Rode Stucky devenue Jaeger Régulation. De 1992 à 1995 il en assure la direction industrielle.

En 1995, il rejoint Monsieur Cornier à la direction collégiale de Thermocompact.

Monsieur Gilles MOLLARD exerce également les fonctions suivantes : Administrateur de la société STBMA, Président de la société Financière FSP, Cogérant de la société Sofil, Administrateur de la société Sofimont, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, Représentant permanent de la société Sofimont, elle-même administrateur de la société Compagnie du Val Montjoie.

• **Monsieur Bernard MOLLARD** : Administrateur, né le 17 mai 1943,

Nombre de titres détenus : 28 000

Après une formation mécanique jusqu'au Bac technique puis Électromécanique acquise à l'École Bréguet à Paris, il commence sa carrière à la C.E.M à Lyon, rejoint en 1969 la société Pomagalski SA à Grenoble comme responsable du service électrique. En 1974, il intègre la SECMH aux Contamines Montjoie comme directeur d'exploitation, et en devient le Président Directeur Général en 1982.

Monsieur Bernard Mollard exerce également les fonctions suivantes : Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Sofimont, Président du conseil d'administration de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, Représentant permanent de la société S.E.C.M.H., à la société S.O.G.E.R.A., Président du conseil de surveillance de la société SOFIL, Président de la société Compagnie du Val Montjoie, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

• **Madame Chantal CORNIER** : Administrateur, née le 10 janvier 1948,

Titres détenus conjointement avec M. Jean-Claude Cornier (cf. ci-contre)

Elle est également membre du conseil de surveillance de la société SOFIL et cogérante de la société A Calexika.

• **La société NAXICAP Partners** (dont le représentant permanent est Monsieur Amédée Nicolas) : Administrateur.

NAXICAP Partners détient en propre 26 actions, la société agit aussi en tant que gérant de la participation BP développement à hauteur de 423 029 actions. En outre, Monsieur Nicolas détient à titre personnel 4 108 actions.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Nicolas débute sa carrière dans l'audit bancaire, d'abord dans le corps de l'Inspection Générale de la Société Générale (1969) puis comme Contrôleur Général de la société Séquanaise de Banque (ex : Groupe UAP). Il intègre ensuite la Lyonnaise de Banque comme Responsable de Secteur d'Exploitation (1975) puis comme Chargé d'Affaires à la Banque de Vizille (1985).

En 1991, il rejoint le Groupe des Banques Populaires en tant que Directeur Régional pour créer, à Lyon, la délégation dédiée à l'activité Capital Développement du Groupe.

Depuis janvier 2004, Amédée Nicolas est Président du Directoire de NAXICAP Partners.

L'ensemble des mandats détenus en 2008 par NAXICAP Partners est présenté ci-contre.

Dénomination sociale exacte	Forme juridique	Mandat exercé par NAXICAP
ABBP INVESTMENTS	SAS	Membre du Comité Stratégique et de Contrôle
AFFIPRINT	SA	Administrateur
ALTAVIA	SA	Administrateur
ALTEA	SAS	Membre du Comité de Surveillance
ALVEGA	SA	Administrateur
AMM PROCESS	SAS	Membre du Comité Stratégique
AQUALANDE	SA	Administrateur
AUDILAB	SAS	Membre du Comité Stratégique
CA TRAITEURS	SAS	Membre du Comité de Surveillance
CANAL TOYS	SA	Administrateur
CAPUCINE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CIRRUS INVESTISSEMENT	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CPFK	SA	Membre du Conseil de Surveillance
CYLANDE	SA	Administrateur
DEFTA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
DEFTA	SA	Membre du Collège des Censeurs
DESSANGE INTERNATIONAL	SA	Administrateur
DIVOBIS	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
DS PARTICIPATIONS	SA	Administrateur
EM TECHNOLOGIES	SA	Administrateur
EPB DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité Stratégique
EUROMETAL	SA	Administrateur
EUROPE ENVIRONNEMENT	SA	Administrateur
EXAKIS GROUPE	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINAGAR	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE 12	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE AET	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE AMYOT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE ANAVEO	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE APAP	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE ASM	SAS	Membre du Comité
FINANCIERE COFRAD	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE COPLAN	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE DE BOISSY	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE DU CHEVAL VERT	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE ELITECH	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE GEE	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE LA TURDINE	SA	Administrateur
FINANCIERE MS	SAS	Membre du Comité
FINANCIERE S.N.A.A.M.	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE THIBERT	SA	Administrateur
FINANCIERE UTRAM	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE VOODOO	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE XD	SAS	Membre du Comité
FPM	SA	Administrateur
FRUITE ENTREPRISES	SA	Administrateur
GARELLA HOLDING	SAS	Membre du Comité Stratégique
GRIMAUD La Corbière	SA	Membre du Conseil de Surveillance
GROUPE ABBOU ET CIE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
GROUPE ATHOME	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GROUPE ATHOME	SAS	Membre du Collège des Censeurs
GROUPE INVEST	SAS	Membre du Comité d'Information

GROUPE LA BOUCHERIE	SA	Administrateur
HOMELIDAYS	SAS	Membre du Comité Stratégique
ILLINIZA	SA	Administrateur
KERIA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
L. BERNARD	SA	Administrateur
MAAT FINANCES	SA	Administrateur
MAC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
MAC	SA	Membre du Collège des Censeurs
MAGIQUE	SA	Membre du Comité de Surveillance
MAIKE	SA	Administrateur
MB INDUSTRIES	SA	Administrateur
MIDI STEAK	SA	Administrateur
MOBIKY	SAS	Membre du Comité Stratégique
NACTIS	SAS	Membre du Comité d'orientation
NAXA	SASU	Membre du Comité de Surveillance
OBER	SA	Administrateur
OPENDISC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
ORALIA INVESTISSEMENT	SA	Administrateur
PORT ADHOC	SAS	Membre du Comité Stratégique
PROVOL	SA	Membre du Conseil de Surveillance
QOL DEVELOPPEMENT	SA	Administrateur
RAGT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
RAVE	SA	Administrateur
RAVE DEVELOPPEMENT	SA	Administrateur
REMA YOU DEVELOPPEMENT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SALAISONS MORONI	SA	Administrateur
SERIMATEC DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité
SMG	SA	Administrateur

SOCIETE PARTICIPATION DU PONT ROUGE	SAS	Membre du Comité Stratégique
SOFILAB - FINANCIERE LA BOISSIERE	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SPC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
STANTEC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
TECHNOLOGIE ROBOTIQUE PAGES - TRP	SAS	Membre du Comité de Surveillance
TEINTURERIES LA TURDINE	SA	Administrateur
THERMOCOMPACT	SA	Administrateur
TIDEC	SA	Administrateur
TOPCO	SAS	Administrateur

Les mandats personnels de **Monsieur Nicolas Amédée** représentant permanent de la **société NAXICAP Partners** sont les suivants :

BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT	SA	Directeur Général
EM TECHNOLOGIES	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
EURO CAPITAL	SAS	RP de NPE au Comité
MAAT FINANCES	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
MAIKE	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
MB INDUSTRIES	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
NAXICAP Partners	SA	Président du Directoire
PROVOL	SA	Président du Conseil de Surveillance
SMG	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
THERMOCOMPACT	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
SOCIETE PARTICIPATION DU PONT ROUGE	SAS	Membre du Comité Stratégique
AUDILAB	SAS	RP de Naxicap au Comité Stratégique

• **La société SOFIL** (dont le représentant permanent est Madame Danielle MOLLARD) : Administrateur.

SOFIL détient **302 982 actions**.

Madame Mollard détient par ailleurs

1 100 actions à titre personnel.

La société SOFIL n'exerce aucun autre mandat.

• **Monsieur Michel MOGGIO** né le 7 mai 1957 à Nice : Administrateur Indépendant.

Nombre de titres détenus : **28 actions**

Michel Moggio, HEC Paris et DEA Paris Dauphine, a rejoint depuis février 2006 la société MegaBrands (Jeux et Jouets) en tant que Vice Président. Il était auparavant dans le groupe Hasbro (Jeux et Jouets) depuis 1992, et occupait le poste de Directeur Général France. Il avait auparavant occupé des postes de responsabilité marketing dans le secteur alimentaire, successivement dans les groupes Danone, Pernod Ricard et Kellogg's.

Monsieur Michel Moggio exerce également les fonctions suivantes : Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique) et Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

Il n'y a pas d'administrateur représentant du personnel ; mais conformément à la législation, deux représentants du comité d'entreprise assistent aux réunions, soit un par collège.

La société ne possède qu'un administrateur indépendant, selon la définition de l'AFEP-MEDEF, en conséquence, le règlement intérieur ratifié fin 2008, prévoit une mise en conformité pour obtenir le quota de 3 administrateurs indépendants sous deux ans. Ce qui impliquera une révision de l'allocation pour jetons de présence.

La durée des mandats sera raccourcie à 4 ans lors des prochaines nominations ou renouvellement de façon à respecter le code qui préconise d'échelonner les nominations.

2/ LES LIENS FAMILIAUX

- Monsieur et Madame Cornier sont apparentés.
- Messieurs Bernard, Gilles Mollard et Madame Danielle Mollard sont apparentés.
- Les familles Cornier et Mollard n'ont aucun lien entre elles.
- La société SOFIL est détenue conjointement par les familles Cornier et Mollard.

3/ ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4/ ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Thermocompact, des membres des organes d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés.

Pour mémoire, la convention liant SOFIL et les sociétés du groupe est décrite au § 5) ci-dessous.

5/ CONTRATS DE SERVICES

Aucun membre du Conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec Thermocompact ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À noter qu'une convention réglementée existe depuis 2001 entre SOFIL, Thermocompact et ses filiales. Elle correspond à la refacturation des services Direction Générale, financiers et communication assurée par Sofil pour le compte du Groupe. La facturation s'exerce au temps passé.

6/ OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS (art L. 621-18-2 du code monétaire et financier) AU COURS DE L'EXERCICE

Monsieur Gilles Mollard, Directeur général, a cédé 2 000 actions au cours de l'exercice.

II - L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le fonctionnement du Conseil d'Administration a jusqu'à présent été déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les statuts.

En application de la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, le conseil a examiné les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, complété par les recommandations d'octobre 2008. Les points où le fonctionnement du conseil n'est pas en harmonie avec le code, vous sont signalés, ainsi que le calendrier de convergence validé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2008 et du 20 mars 2009.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008, ont été adoptés :

- Une charte de l'administrateur,

Cette Charte a été établie afin que chaque administrateur ait clairement conscience de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

Les points principaux contenus dans cette Charte concernent : le respect et la défense de l'intérêt social, l'assiduité, le traitement des éventuels conflits d'intérêt, l'accès à l'information, la confidentialité, l'indépendance d'analyse. Elle précise en outre, les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

- Un règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil.

Entre autres, le Règlement intérieur prévoit qu'une fois par an, à compter de 2009, le Conseil débatait de son propre fonctionnement et qu'une fois tous les trois ans, il réalise une évaluation formelle de ses travaux.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2) FRÉQUENCE DES RÉUNIONS - ACTIVITÉ 2008 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Le taux d'assiduité des administrateurs a été de plus des trois quart à chaque séance.

Du fait de l'importance du projet Vietnam dans la stratégie du groupe, il a été décidé de tenir l'un des conseils dans la filiale vietnamienne, ce qui a permis aux administrateurs de rencontrer l'équipe locale et de visualiser l'importance du travail effectué et de s'imprégner des spécificités locales.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- 21 mars 2008 : activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - Affectation du résultat - Conventions réglementées - examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - Établissement du rapport de gestion du conseil d'administration et du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale - Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour.

4/ INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

5/ TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

6/ PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

7/ FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

Depuis la décision du Conseil de 18 juillet 2007, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Claude Cornier n'est pas rémunéré ; il dispose d'une voiture dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général, est rémunéré par la société SOFIL. Cette dernière facture les prestations de direction aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions réglementées.

Au titre de l'exercice 2008 le montant facturée par SOFIL au titre de la direction générale est de 226 750 € concernant les sociétés Thermocompact et HWA.

Ce montant n'est assorti d'aucune clause de rémunération variable, de retraite à prestations définies, ni d'indemnité de départ de quelque nature que ce soit. Les charges et frais de véhicule sont inclus dans le montant de la refacturation SOFIL.

Le contrat SOFIL sera reconduit en 2009. Le délai réciproque de dénonciation est fixé à 6 mois.

Compte tenu d'un historique de fort taux d'assiduité, les jetons de présence sont répartis uniformément entre les administrateurs.

Il n'existe ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés, d'avantages sur les actions de la société.

- 8 avril 2008 : (au siège social de la Société Hi Tech Wires Asia (HWA) sis VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An district, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM) : tendances de l'activité 2008 et chiffre d'affaires du premier trimestre pour la Société THERMOCOMPACT ; inauguration de la filiale vietnamienne HWA ; présentation du business plan de la Société HWA pour les exercices 2008, 2009 et 2010, présentation des investissements à venir pour la Société HWA.
- 28 août 2008 : répartition des jetons de présence - présentation et examen des comptes semestriels consolidés résumés - arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel - demande de Monsieur Christian BLANC pour que lui soit rachetée sa participation au sein du capital social de la Société FINANCIÈRE FSP - fusion des sociétés FSP-one et FINANCIÈRE FSP - projet de prise de participation dans la société CCC (États-Unis) - programme d'investissements 2008-2009.
- 19 décembre 2008 : fixation des jetons de présence - Présentation de l'activité de la société au cours de l'année 2008 et atterrissage des comptes au 31 décembre 2008 - Adoption de la Charte de l'administrateur - Adoption du règlement intérieur du Conseil - Première lecture du projet de rapport du président sur la gouvernance et le contrôle interne - Point sur la rémunération des mandataires sociaux : Président et du Directeur Général, directeur général salarié - point sur les prêts en cours contractés par le Groupe.

3/ CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion. Il est en général complété par des documents de présentation en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) et les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux Administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, des réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

III - ÉTENDUE DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ; RÔLE DES COMITÉS

Suite à la dissociation des fonctions décidée par le Conseil du 18 juillet 2007, les rôles ont été ainsi répartis :

1/ POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le Code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra consentir aucune caution, aval ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

2/ POUVOIRS ET MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président aura pour mission de :

- représenter la société dans les instances patronales,
- représenter la société vis-à-vis des partenaires financiers,
- s'occuper des relations boursières avec les banques, l'AMF et les actionnaires,
- suivre les relations avec les filiales du Groupe,
- et toute mission autre que le conseil d'administration décidera de lui confier ponctuellement.

3/ RÔLE DES COMITÉS

Eu égard à la taille et les ressources du groupe, le Conseil n'a pas jugé nécessaire, jusqu'à présent, de mettre en place l'ensemble des comités prévus par le code de Gouvernance AFEP-MEDEF. Néanmoins il a décidé lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008 :

- la constitution d'un **comité stratégique** composé de cinq membres avec pour missions :
 - de réfléchir au positionnement concurrentiel du groupe et de proposer des axes de développement internes ou externes,
 - d'analyser la cartographie des risques de l'entreprises,
 - d'élaborer des scénarii à mettre en œuvre en cas de situation de crise.
- la constitution d'un **comité des rémunérations** composé de trois membres, ce comité se verra attribuer en outre les fonctions de comité de nomination.

IV - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au Groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et de ses filiales.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008, pour les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Comité de Groupe veille à l'application au sein des filiales consolidées de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les filiales étant certifiées ISO 9001, le contrôle interne est intégré au SMQE, (Système de Management de la Qualité et de l'Environnement) sur tous les aspects gestion de chaque filiale. Une procédure spécifique à l'élaboration de l'information financière groupe complète le dispositif.

HWA a, dès sa création, commencé à implémenter son système SMQE, calqué sur celui du Groupe, l'audit de certification étant programmé pour janvier 2009. La filiale de distribution aux USA ne dispose pas d'un tel outil ; le contrôle est dans ce cas, essentiellement à caractère financier.

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

• Le Conseil d'Administration

La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

• La Direction Générale

La Direction Générale définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle. Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée des résultats, d'éventuels dysfonctionnements et de difficultés d'application, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

• Le Comité de Groupe

Il est composé de trois membres : la direction générale, la direction financière et le responsable de la principale filiale. Le comité de Groupe se réunit à minima, une fois tous les deux mois pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales (activité et rentabilité),
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,
- et s'assurer de la cohérence des actions engagées.

• L'audit interne

La taille du Groupe ne justifie pas un service d'audit interne ; la fonction est donc éclatée en terme de responsabilités sur la direction générale, la direction financière du Groupe et la direction qualité de chaque filiale. Cette direction qualité pilote les audits internes propres au système de management de la qualité.

• Le personnel de la société

Chaque collaborateur a accès au portail qualité, ce qui lui permet de suivre en fonction des indicateurs qui le concerne, les objectifs dont il a la responsabilité. Le comité de direction procède à des revues périodiques du suivi de ces objectifs.

COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale de chaque entité impulse le dispositif de contrôle interne via le SMQE. Celui-ci est l'outil de référence de l'ensemble du personnel, accessible en réseau par tous selon des accès prédéfinis.

Le SMQE répond aux 5 composantes ci-dessus, comme le résume la page d'accueil du « portail qualité » de chacune des sociétés du Groupe.

- **l'organisation et les responsabilités de chacun** sont disponibles sous les chapitres « organigramme » et « responsabilités » ;
- **les informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités, figurent sous les différents titres ;

• **le système** visant à recenser et analyser les principaux risques liés à l'environnement ou à la sécurité du personnel et des actifs et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques figure sous le chapitre concerné. À noter néanmoins que le SMQE, en tant que tel n'adresse que les risques liés à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens. L'analyse des risques matières, devises, taux, concentration clients, est étudiée lors des plans stratégiques mais ne figure pas en tant que tel dans le SMQE ;

• **le suivi des objectifs** est visualisable sous le chapitre « tableau de bord » ;

• **le SMQE** est actualisé par le responsable qualité et revu au moins annuellement en comité de Direction.

En substance, il s'agit de processus mis en œuvre par la direction du Groupe destinés à donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé au sein des filiales, que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

À noter qu'il n'existe au sein du Groupe ni code de déontologie ni code d'éthique et de bonnes pratiques formalisés.

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

Une identification des risques a été établie au niveau du Groupe par le comité de Groupe, en prenant en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

L'analyse de ces risques a conduit à un certain nombre de mesures ou d'orientations stratégiques afin d'en minimiser les impacts.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- les orientations stratégiques de nos clients ou des clients de nos clients (fabricants de machines électroérosion, constructeurs aéronautique...),
- l'évolution des prix et des cours des matières premières,
- les risques de change,
- les risques réglementaires sur des contraintes environnementales,
- les risques sur la sécurité des personnes dans nos usines,
- les risques sur la sécurité des biens.

La mise en place du comité stratégique, rapportant au Conseil d'Administration, aura en particulier pour mission d'améliorer la cartographie des risques.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les processus comptables, au cœur du contrôle interne comptable et financier, représentent un ensemble homogène d'activités permettant de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières grâce au passage par la « mécanique comptable » (langage et règles du jeu comptables). Ils incluent un système de production comptable, d'arrêtés des comptes et des actions de communication.

Ces « processus comptables » s'analysent schématiquement en deux grands groupes :

- les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, décrit au § « planification, pilotage et processus de reporting » ;
- les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée. Au sein de ceux-ci on distingue :
 - les processus amont (achats, ventes, trésorerie, etc.) qui permettent d'alimenter la base de données comptables et les processus de production de l'information comptable et financière ; ceux-ci sont encadrés par le SMQE décrit précédemment ;
 - les processus d'arrêté comptable et de communication financière qui font l'objet d'une procédure spécifique dont les lignes principales sont reprises au § « procédures d'arrêtés des comptes ».

PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques définies, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction

générale du Groupe ;

- mensuellement, les filiales transmettent à la direction Groupe et/ou à la direction financière les résultats du mois selon un format prédéfini : chiffres comptables et informations non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif par rapport au budget et/ou par rapport aux valeurs de l'année précédente ;
- lors de réunion bimestrielle, le Comité de Groupe s'enquiert de la marche du Groupe, mesure les écarts par rapport au budget et détermine les actions correctives à mettre en œuvre.

PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets.

La procédure d'arrêté des comptes consolidés est revue semestriellement et actualisée des nouvelles normes IFRS applicables, ou toutes modifications réglementaires.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les comptes des différentes filiales.

Chaque filiale prépare ses états financiers en application des règles comptables de son pays. Avant chaque arrêté semestriel, une revue des comptes est effectuée entre le comptable de la filiale, le directeur général de la filiale et, pour les filiales dans les pays étrangers, l'auditeur externe. Cet examen approfondi des comptes permet d'identifier les retraitements nécessaires pour assurer l'homogénéité des informations consolidées.

L'ensemble des écritures dites « de consolidation », sont établies par le directeur financier du Groupe, qui élabore les indicateurs consolidés mensuels et les comptes consolidés publiés. Ceux-ci sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration.

ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

La direction financière du Groupe, opère des contrôles fréquents et inopinés sur les comptes de filiales. Eu égard à la taille du Groupe, il n'y a pas d'autres intervenants internes s'assurant de la qualité de la remontée des flux d'informations des filiales, de l'identification et du recensement des retraitements. Cette vérification est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le directeur financier du Groupe établit un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière légales et réglementaires et s'assure du respect des délais. La responsable communication publie selon les recommandations de l'AMF les informations destinées au marché financier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ THERMOCOMPACT EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thermocompact et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 10 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AVVENS GALET OLDRA

François OLDRA

MAZARS

Alain CHAVANCE

RAPPORT DU CONSEIL SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

- Modifications de l'article 14 des statuts,
- Modifications de l'article 15 des statuts,
- Modifications de l'article 17 des statuts,
- Modifications de l'article 26. A/I des statuts,
- Modifications des articles 29 et 30 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

Nous vous proposons de modifier certains articles des statuts afin d'être en conformité avec les dispositions légales et/ou les recommandations AFEP-MEDEF et/ou la réglementation de l'AMF :

DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Afin d'amener les actionnaires à se prononcer avec une fréquence suffisante sur l'élection des administrateurs et de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs et non un renouvellement en bloc, il conviendrait de prévoir dans les statuts que les administrateurs soient nommés pour une durée de quatre ans avec toutefois la possibilité de désigner par exception un administrateur pour une durée de deux (2) ou trois (3) ans. Il est important de préciser également que cette nouvelle durée n'aura pas d'incidence sur les mandats en cours actuels des administrateurs.

Il conviendrait ainsi de modifier l'article 14 des statuts de la Société.

NOMBRE D' ACTIONS QUE DOIVENT DÉTENIR LES ADMINISTRATEURS

Afin de respecter les dispositions de l'article 7 de la Charte des Administrateurs en vigueur et adoptée lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008, il convient de prévoir dans les statuts que chaque administrateur de la Société doit détenir au moins 100 actions au sein du capital social de la Société au lieu de une (1) actuellement.

L'article 15 des statuts devra donc être modifié en ce sens.

CONVOCATION DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est opportun de modifier les statuts de la Société afin de permettre une convocation par des moyens de communication moderne que nous offrent les technologies actuelles tel que l'email.

De même, dans un souci de simplification de la tenue des Conseils, il serait opportun de prévoir la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions du Conseil par l'intermédiaire d'une liaison téléphonique et/ou par visioconférence. Le Conseil d'Administration bénéficiera ainsi de l'assouplissement introduit par l'article L.225-37 du Code de Commerce tel que modifié par la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie et par décret du 11 décembre 2006.

L'article 17 des statuts devra donc être amendé en ce sens.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

Il conviendrait de modifier l'article 26.A/I des statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Décret du 11 décembre 2006.

En effet, la participation aux assemblées générales est subordonnée, depuis le 1er janvier 2007, à un enregistrement ou à une inscription effectué, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur. Cet enregistrement se constate par une « attestation de participation » délivrée à l'actionnaire.

Pour les sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, l'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard le 3ème jour ouvré avant l'assemblée, à 0 H 00, heure de Paris.

Il faut donc mettre l'article 26. A/I. des statuts en conformité avec cette disposition impérative.

QUORUM REQUIS POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Nous vous proposons de nous mettre en conformité avec les nouveaux quorums requis pour les assemblées générales ordinaires et les assemblées générales extraordinaires, qui ont été réduits par les nouveaux articles L.225-98 alinéa 2 et L.225-96 alinéa 2 du Code de Commerce, tels que modifiés par la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

En effet, conformément au nouvel article L.225-98 alinéa 2, les quorums suivants doivent être respectés :

- pour les assemblées générales ordinaires, sur première convocation un cinquième des actions ayant droit de vote et aucun quorum sur seconde convocation,
- pour les assemblées générales extraordinaires, sur première convocation un quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant droit de vote pour la deuxième convocation.

Ces quorums étant impératifs, il convient de supprimer toute référence aux anciens quorums dans les articles 29 et 30 des statuts de la Société.

Voilà résumées, les modifications aux statuts que nous souhaiterions voir adopter.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vont être soumises à vos suffrages.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2009

DÉCISIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225.235 du Code de commerce. .

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 13.050,37 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 4.350 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élève à la somme de 865.675,21 €, approuve les affectations et distribution de cette somme telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration, à savoir :

5 % à la Réserve légale, soit la somme de	43 283,76 €
Dividende à distribuer	231 728,25 €
Le solde, soit la somme de intégralement au poste Autres Réserves	590 663,20 €
Total	865 675,21 €

Il revient, par conséquent, à chaque actionnaire, un dividende de 0,15 € par action. La somme ainsi répartie entre les actionnaires sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts. Une option est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18% en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 Quater du Code Général des Impôts.

Ces dividendes seront mis en paiement le 30 septembre 2009.

L'assemblée générale décide que conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de Commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, le dividende des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire*
31.12.2007	1,544,855	386,213,75 €	0,25 €
31.12.2006	1,544,855	386,213,75 €	0,25 €
31.12.2005	1,201,555	Néant	Néant

* distribution éligible pour sa totalité à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de Vingt Huit Mille Euros (28.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2008.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 56 808 milliers d'euros et un résultat net de 825 milliers d'euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et sous condition suspensive de l'approbation de la onzième résolution relative à la durée des fonctions des administrateurs, décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur :

Monsieur Amédée NICOLAS
Né le 30 décembre 1944 à Lyon
Demeurant à MARIGNY SAINT MARCEL (74150),
Saint Marcel

pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Amédée NICOLAS a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

HUITIÈME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire Monsieur Nicolas PEILLON sise à Annecy le Vieux (74940), 4 allée du Champ Neray en remplacement de la société AVVENS GALET OLDRA démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Nicolas Peillon, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, Monsieur Nicolas Peillon a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, il n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société THERMOCOMPACT ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant la société AUDIT ET CONSEIL DU LEMAN, représentée par Monsieur Laurent FORSTMANN, sise à Ferney Voltaire (01210), 13 chemin du Levant, en remplacement de Monsieur Christian ALLOMBERT démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La société Audit et Conseil du Léman, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, la société Audit et Conseil du Léman a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, elle n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société THERMOCOMPACT ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à seize (16) euros.

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remis ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

ONZIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le quatrième alinéa est modifié comme suit :

« La durée de leurs fonctions est de quatre (4) ans ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception, l'assemblée générale peut désigner un administrateur pour une durée de deux (2) ou trois (3) ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 15 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Le premier alinéa est modifié comme suit :

« Chaque administrateur doit être propriétaire de Cent (100) actions au moins de la Société. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 17 - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Le troisième alinéa de l'article I est modifié comme suit :

« En principe, la convocation doit être faite trois jours avant par tous moyens, notamment lettre ou email, et peut aussi être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent. »

L'article II est modifié comme suit :

« Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et par le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 26. A/I des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 26 - ADMISSION AUX ASSEMBLÉES - REPRÉSENTATION

A/ ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

L'article I est modifié comme suit :

« La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les articles 29 et 30 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 29 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'article II est modifié comme suit :

« L'Assemblée générale ordinaire délibère dans les conditions de quorum prévues par la loi.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 30 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les deuxième et troisième alinéas sont modifiés comme suit :

« L'Assemblée générale extraordinaire délibère dans les conditions de quorum prévues par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

THERMOCOMPACT



ZI route de Sarves - BP 21
F-74371 PRINGY

Tél. : +33 (0)4 50 27 20 02
Fax : +33 (0)4 50 27 17 37

E-mail : thermo@thermocompact.com
www.groupe-thermotechnologies.com